

Mairies

LE MAGAZINE

DES PAYS DE SAVOIE

N°248

Juillet 2021

LE MAGAZINE DES ÉLUS DES PAYS DE SAVOIE

mairiesdespaysdesavoie.com

10€

ENTREVUE

YVES BERTHIER
MAIRE DE LA BRIDOIRE



RENCONTRE

LES SOUVENIRS
DE CHRISTIAN MONTEIL



ENTREVUE

ALINE WATT CHEVALLIER
MAIRE DE CONTAMINE-SUR-ARVE



POLICE
MUNICIPALE

DÉCRYPTAGE
Loi de sécurité globale
et municipalité

248

Juillet 2021

Fédération des maires de Savoie
Hôtel du Département
CS 31802 - 73018 Chambéry CEDEX
Président : **Yves DURBET**
Maire de La Tour-en-Maurienne

Association des maires
de l'arrondissement de Chambéry
Hôtel du Département
CS 31802 - 73018 Chambéry CEDEX
Président : **Luc BERTHOUD**
Maire de La Motte-Servolex

Association des maires
du bassin d'Albertville
Mairie - CS 60104 - 73207 Albertville CEDEX
Président : **Frédéric BURNIER-FRAMBORET**
Maire d'Albertville

Association des maires
de Tarentaise-Vanoise
Maison de la coopération intercommunale
133, quai Saint-Réal - 73600 Moûtiers
Président : **Fabrice PANNEKOUCKE**
Maire de Moûtiers

Syndicat du pays de Maurienne
Avenue d'Italie - 73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Président : **Yves DURBET**
Maire de La Tour-en-Maurienne

Association des maires, adjoints
et conseillers départementaux
de Haute-Savoie
58, rue Sommeiller - 74000 Annecy
Président : **Nicolas RUBIN**
Maire de Châtel

Les mairies des pays de Savoie

Éditeur : **CGM Communication**
Directeur de la publication : **Alain Poncet**
Directeur d'édition : **Roland Durand-Terrasson**
Fabrication : **Imprimerie du Pont de Claix**
Dépôt légal à parution /ISSN 1261-1166
N° de CPPAP : 0922 G 91046

Périodicité : Bimestriel

Publicité : **CGM Communication**
400 avenue des Fallaz
73000 CHAMBERY
Tél. 04 79 35 52 69
info@cgm-communication.com

Rédacteur en chef : Patrick Plaisance

Rédaction : Sophie Boutrelle,
Hervé Darène,
Marie-Christine Fert,
Jacques Magnoux,
Annick Mossaz
Sébastien Pignier-Tracol,
Pauline Robart,
Julien Corron.

Contact : redaction@cgm-communication.com

Création graphique : **CGM Communication**

Dessins : Georges Million

Credits photos et illustrations : Sophie Boutrelle, Hervé Darène, Marie-Christine Fert, Jacques Magnoux, Annick Mossaz, Sébastien Pignier-Tracol, Patrick Plaisance, maire de Chambéry, Enedis, Parc naturel régional des Bauges, EDF, Courchevel-Méribel 2023, mairie de Cognin, mairie de Morzine-Avoriaz, mairie des Allues, Département de la Haute-Savoie / L. Guette, XX, Association vélos et territoires / Studio ah, mairie de Porte de Savoie, Département de la Savoie et s.

Photo de couverture : Adobe Stock

**Tous droits de reproduction
réservés au journal.**

Fondateur : François Lacroix
Site internet : mairiesdespaysdesavoie.com
Mot de passe : mdpsj248



12 ENTREVUE
Yves Berthier
maire de La Bricoire



14 ENTREVUE
Aline Watt Chevallier
maire de Contamine-sur-Arve



16 DOSSIER
Une lecture municipale
de la loi Sécurité globale



26 INTERVIEW
Christian Monteil



32 MONTAGNE
Un plan pour reconstruire
la montagne française



38 URBANISME
La servitude de marchepied :
des obstacles restent à franchir

05 | EDITO |
Yves Durbet

06 | L'ACTU EN PAYS DE SAVOIE |

40 | MONTAGNE |
Les professionnels ont du mal à tourner la page

40 | MOBILITÉ |
Le vélo change de vitesse

46 | RETOUR D'EXPÉRIENCE |
Se remettre d'une cyberattaque...

48 | URBANISME |
Les clés d'une densification réfléchie

50 | CARNET |

52 | ACTUALITÉ JURIDIQUE |
• Fin des dérogations à la durée légale du temps de travail
• Faire du handicap une force au sein des collectivités territoriales

54 | QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE ? |
La signification des acronymes du Développement Durable



Proximité et lisibilité, priorité pour nos collectivités

Les élections départementales et régionales 2021 ont été marquées par un trop haut niveau d'abstention. Jusque-là, hors référendum, les pires scrutins étaient les élections européennes de 2009 (59,37 % d'abstention) et le deuxième tour des élections municipales de juin 2020 (58,6 %).

Cette année, comme en juin 2020, la crise du Covid-19 et ses conséquences peuvent, en partie, expliquer cette situation (déconfinement récent, campagne électorale courte, inquiétude sanitaire alors que la campagne de vaccination est toujours en cours...). Mais l'actualité ne saurait masquer un phénomène inscrit dans une tendance durable⁽¹⁾.

La question dépasse tous les clivages. Il s'agit d'évoquer la démocratie et la légitimité des élus. Il s'agit aussi de questionner la manière dont la vie publique est renvoyée à nos concitoyens à travers le prisme des médias. Alors que les chaînes gratuites d'information continue occupent de plus en plus de place⁽²⁾, le niveau du débat n'a de cesse de s'effondrer. Les petites phrases, les polémiques et l'analyse des sondages occultent systématiquement le débat d'idées et la présentation des projets.

Commune à celle des régionales, la campagne électorale des départementales a été, cette année, encore plus inaudible, voire invisible. Dans ce contexte, il était difficile de mobiliser largement. Et que penser de l'abstention des jeunes, de l'ordre de 85 % chez les 18-34 ans ?

Nous devons, tous, nous interroger sur la lisibilité de nos collectivités et de nos actions. En modifiant le

champ des compétences des départements et des régions, la loi NOTRe les a certainement éloignés du quotidien des habitants. En refusant l'idée d'un Conseil Savoie Mont Blanc plus autonome, l'Etat a empêché la naissance d'une assemblée en prise directe avec le territoire. L'exemple corse doit nous interpellé. Là-bas, les électeurs se sont mobilisés pour élire leurs représentants au sein de « leur » assemblée (56 % de participation, en baisse de « seulement » 3,8 points par rapport à 2010).

La proximité rapproche les électeurs des urnes, c'est certain ! La bonne tenue de la participation aux élections municipales, hors situation exceptionnelle comme la crise sanitaire de 2020, en est la preuve. La difficile lisibilité des actions de l'Union européenne, le contre-exemple.

Installés le 1^{er} juillet, les nouveaux conseillers départementaux et régionaux, auront à faire face à de nombreux défis, dont celui d'aider la Savoie et la Haute-Savoie à se relever de la crise économique consécutive à la crise sanitaire. La non-ouverture des remontées mécaniques durant la saison 2020-2021, a laissé des traces sur l'ensemble du territoire, bien au-delà des seuls sommets enneigés. Il faudra plusieurs saisons pour renouer avec une situation « normale » et pour se donner les moyens d'imaginer la montagne de demain. C'est certainement en relevant le défi en rangs serrés que la classe politique posera les fondations de la reconquête de l'électorat. La crise sanitaire du Covid-19 a démontré l'importance du rôle des élus locaux. La lutte contre la crise économique doit être l'occasion de prouver le bien-fondé et le rôle des assemblées départementales et régionales.

Yves Durbet

Maire de La Tour-en-Maurienne
Président du Syndicat du pays de Maurienne
durbet.yves@orange.fr

1) Evolution de l'abstention au fil des scrutins

Régionales (en France) : 1998 (1 tour: 42,03 %) ; 2004 (39,16 % et 34,34 %) ; 2010 (53,67 % et 48,78 %) ; 2015 (50,09 % et 41,59 %) ; 2021 : Savoie (66,52 % et XX %) ; Haute-Savoie (71,30 % et XX %)

Départementales (en France) : 2001 (34,52 % et 43,75 %) ; 2004 (36,09 % et 33,52 %) ; 2008 (35,12 % et 44,53 %) ; 2011 (55,68 % et 55,23 %) ; 2015 (49,83 % et 50,02 %) ; 2021 : Savoie (66,43 % et XX %) ; Haute-Savoie (71,19 % et XX %).

(2) BFM et C News (auparavant I télé) ont été créés en 2005 ; LCI, créée en 1994 est gratuite depuis 2016. France Info est née en 2017.

■ Chambéry au rendez-vous du Challenge mobilité 2020

Jeudi 27 mai, la Ville de Chambéry et son CCAS se sont vus remettre un vélo : prix décerné à la première collectivité classée au niveau départemental lors du challenge « *Au travail, j'y vais autrement, pour un jour ou tous les jours* ». À destination des employeurs et des salariés d'Auvergne-Rhône-Alpes, cet événement a pour objectif de promouvoir les modes de déplacements actifs et partagés et de faire évoluer les usages pour les trajets domicile-travail en mettant en évidence les liens entre mobilité durable et environnement. Le 22 septembre 2020, pour la 8^e fois, les agents de la Ville de Chambéry et du CCAS de Chambéry ont relevé le défi du Challenge mobilité. Avec un taux de participation de 52 %, les agents participants ont parcouru un total de 5 156 kilomètres en se rendant au travail en mode doux ou partagé : marche, trottinette, vélo, bus, train, covoiturage, etc. L'équivalent d'un aller simple vers le pôle Nord. La Ville de Chambéry et son CCAS se classent premiers de la catégorie des employeurs de plus de 100 salariés au niveau départemental et 11^e

au niveau régional. La remise des prix s'est déroulée en présence d'Aurélié Le Meur, première adjointe chargée des ressources humaines, d'Isabelle Dunod, adjointe en charge des mobilités et de Jimmy Bâabâa, adjoint chargé de la transition écologique.



Le prix a été officiellement décerné le 27 mai, en présence d'Aurélié Le Meur, première adjointe chargée des ressources humaines, d'Isabelle Dunod, adjointe en charge des mobilités et de Jimmy Bâabâa, adjoint chargé de la transition écologique (© Mairie de Chambéry).

■ Enedis sécurise la distribution d'électricité des 3 Vallées.

Enedis poursuit ses travaux de sécurisation du réseau de distribution d'électricité sur les 3 Vallées en posant une passerelle de sept tonnes sur la commune de Courchevel. Depuis 2013, 100 kilomètres de réseaux électriques de moyenne tension ont été enfouis et ont permis de supprimer 200 pylônes. Outre l'aspect esthétique, ces travaux estimés à 12 millions d'euros auront permis d'améliorer la résilience des réseaux en cas d'incidents, tout d'abord en évitant les problèmes liés au vent et à la neige, mais aussi et surtout en interconnectant différents postes-sources sur tout le domaine des 3 Vallées. Parmi ces travaux, il y avait la pose cette année d'une passerelle de 25 mètres pour enjamber le torrent de la Jairaz à Courchevel et ainsi faciliter la pose de 9 kilomètres supplémentaires. Pour Sylvain Herbin, le directeur régional d'Enedis, ces travaux permettent de raccourcir considérablement les temps de mises en services en cas de coupures, ceux-ci approchant désormais de ceux enregistrés en zone urbaine.



Sylvain Herbin.

■ L'Opac de la Savoie et Cristal Habitat lauréats du plan France relance

Dans le cadre du plan France relance 2021-2022, afin d'accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux, le ministère de la Transition écologique met à disposition une enveloppe de 500 millions d'euros. 40 millions sont dédiés à l'appel à projet « *Massiréno* » visant à massifier les solutions industrielles de rénovation énergétique des logements sociaux. L'appel à projet valorise les programmes mettant en place des solutions innovantes de rénovation. L'utilisation de techniques recourant aux solutions de rénovation bas-carbone et sobres en ressources comme les matériaux bio-sourcés et recyclés et le réemploi est mise en avant. Les gains énergétiques réalisés bénéficieront aux locataires avec une diminution des charges. Deux lauréats savoyards figurent parmi les dix premiers dossiers retenus : Cristal Habitat se voit allouer une enveloppe de 3,7 millions d'euros pour assurer la rénovation énergétique de 244 logements sociaux à Chambéry, quartiers Mérande et du Pochet ; l'OPAC de la Savoie bénéficiera d'une subvention de 1,5 million pour assurer la rénovation énergétique de 99 logements sociaux à Montmélian. La sélection de ces deux dossiers savoyards permet l'accélération de la rénovation énergétique des logements sociaux en Savoie et l'amélioration de la qualité de vie des habitants tout en contribuant à la relance de l'activité économique. Afin d'assurer une mise en œuvre rapide du plan, les opérations bénéficiant d'une subvention pour l'année 2021 devront donner lieu à un ordre de service d'exécution des travaux avant le 31 décembre 2021.

Pour faire paraître une information, une actualité concernant votre commune, votre collectivité, contactez-nous :

redaction@cgm-communication.com

■ France relance plus simple avec « Aides-Territoires »

La plateforme « Aides-Territoires » évolue pour prendre en compte les aides proposées aux acteurs locaux dans le cadre du plan France relance.

La plateforme centralise et structure les aides financières et d'ingénierie à destination des acteurs locaux (collectivités, associations, établissements publics, entreprises, etc.).

Elle regroupe actuellement près de 1 900 aides, incluant donc celles du plan France relance, dans 87 thématiques et sous-thématiques proposées par plus de 500 organismes (ministères, entreprises, banque des territoires, régions, agences nationales, etc.).

« Aides-Territoires » vise à rendre les dispositifs plus accessibles et plus facilement mobilisables, grâce à un moteur de recherche et un système d'alerte personnalisé. Les porteurs d'aide sont aussi invités à déposer leurs dispositifs de soutien afin qu'ils soient accessibles au plus grand nombre.

La plateforme « Aides-Territoires » a été lancée en janvier 2018 au sein de la Fabrique numérique, l'incubateur du ministère de la Transition Ecologique et du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Il s'agit d'un service public en libre accès.

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>



■ Annecy et Chambéry confirment le label « Europe Direct »

Les centres « Europe Direct » ont pour objectif d'offrir un service d'information gratuit aux citoyens. Il en existe 48 en France, où chacun peut être conseillé et obtenir des réponses sur le fonctionnement, les actions, ainsi que les financements de l'Union européenne.

Dans le cadre du renouvellement du label « Europe Direct », Grenoble a souhaité s'associer à deux autres communes pour élargir son engagement : Chambéry et Annecy. À travers ce label Chambéry, Annecy et Grenoble, fortes de leurs collaborations et de leurs connexions existantes dans le cadre du sillon alpin, travaillent dorénavant ensemble sur la vocation européenne du territoire.

Cette collaboration conforte la ville de Chambéry dans sa démarche d'ouverture à l'international et sa volonté de rapprocher

les Chambériens de l'Europe. En complémentarité avec les deux villes partenaires, l'antenne « Europe Direct » de Chambéry a intégré les locaux de « La Dynamo » à Chambéry-le-Haut. Cet espace ouvert au public propose des services d'information et de communication afin de répondre aux demandes des citoyens tout en proposant de la documentation gratuite, un site internet et des comptes sur les réseaux sociaux. Des animations généralistes et thématiques autour de l'Union européenne sont également proposées. Europe Conseil accompagne et oriente également les acteurs locaux dans leur recherche de financements européens. En travaillant conjointement avec les acteurs locaux et les réseaux européens implantés sur le territoire, le centre agit comme une véritable interface entre les citoyens, les associations, la société civile et l'Union européenne.

■ La montagne... respect !

Quelques jours avant le début des vacances estivales, les Parcs naturels régionaux des Bauges et de Chartreuse ont lancé une campagne de communication pour partager avec le plus grand nombre les règles de bonnes conduites pour que tout le monde profite des espaces montagnards sans dépasser les bornes. La campagne « La montagne... respect ! » est pleine d'humour et très pédagogique.

Pour des spots à la radio, et sur des affiches très colorées, les animaux ont été mis en scène pour rappeler aux randonneurs quelques règles essentielles et leur souhaiter la bienvenue sur ces espaces de travail et de vie des éleveurs et de leurs troupeaux. Ces messages rappellent les bases pour que les randonnées et les promenades se déroulent au mieux, en respectant le travail des éleveurs et de bergers : refermer les parcs après son passage, ne pas souiller les réserves d'eau, respecter le tracé des chemins et des sentiers, tenir son chien en laisse « pour ne pas effrayer les troupeaux, perturber le travail des chiens de conduite, voire provoquer des réactions agressives des chiens de protection patous, pour qui le chien est une menace au même titre que le loup », expliquent notamment les auteurs de la campagne.



■ Le chantier RDF de modernisation du barrage de Tignes suit son cours

Quatre ans après le début des travaux, le chantier de rénovation du barrage de Tignes touche à sa fin. Construit en 1952, le barrage de Chevril, maillon essentiel au système électrique français, nécessitait une rénovation des deux vannes de fond. Les équipes EDF et les 32 entreprises régionales impliquées ont repris les opérations le 10 mai dernier. Comme lors des années précédentes, les modalités d'intervention ont été élaborées avec les acteurs locaux afin de réduire l'impact sur la vie quotidienne des habitants, des touristes et des professionnels du territoire. Afin d'acheminer le matériel nécessaire aux travaux au pied du barrage, une grue fixe a de nouveau été installée. En place jusqu'à la fin des travaux annoncés début novembre, cette grue permettra également l'extraction de l'ancienne vanne rive droite. Installée, la nouvelle vanne rive gauche est opérationnelle depuis novembre 2020. C'est à présent la vanne rive droite qui fait l'objet des opérations de montage, jusqu'en septembre, et d'essais en octobre. Pour la sûreté de cet ouvrage qui s'achèvera en novembre 2021, EDF a investi plus de 13 millions d'euros. Tout au long du chantier, la production d'électricité a été assurée.



© EDF-Medea

■ Les données d'infogreffe agrégées commune par commune

La crise sanitaire du Covid-19 est à l'origine d'une grave crise économique et sociale. Si les entreprises ont pu préserver, en règle générale, leur trésorerie grâce aux aides et mécanismes de soutien déployés par l'Etat, il convient aujourd'hui d'être en mesure d'accompagner au mieux leur rebond. Pour cela, disposer de données fiables sur les réalités de notre paysage économique s'avère particulièrement crucial. « C'est dans cette perspective que les greffiers des tribunaux de commerce ont souhaité mettre

à disposition des outils d'analyse permettant de mesurer avec précision l'évolution des immatriculations, radiations et procédures collectives enregistrées au cours de l'année. Ces informations permettront de mesurer l'impact de la crise sur le tissu économique et entrepreneurial de notre territoire, et les effets des dispositifs de soutien mis en œuvre », expliquent Frédéric, Sophie et Charlotte Mey, greffiers associés du tribunal de commerce de Chambéry. L'Observatoire statistique du Conseil

national des greffiers des tribunaux de commerce est a été réalisé par l'institut d'études économiques Xerfi Spécific à partir des données diffusées par Infogreffe (<https://statistiques.cngtc.fr/>). Les données sont agrégées par région, par département et par commune afin de pouvoir aborder avec des données récentes et mises à jour régulièrement l'évolution du tissu économique.

■ Un plan de relance à un million d'euros pour la FFS

Réunis en assemblée générale le 11 juin, les membres de la Fédération française de ski (FFS) ont validé la mise en place d'un plan de relance, doté d'un budget de près d'un million d'euros, visant à encourager la reprise des activités de glisse dans les clubs affiliés. Ce plan comprend notamment un dispositif directement lié au renouvellement des licences. Ainsi, les adhérents titulaires d'une licence 2020-2021 bénéficieront d'une réduction lors du renouvellement de leur licence pour la saison 2021-2022. De 20 à 40 % selon les types de licences. Cette réduction vise à tenir compte des restrictions imposées sur les activités de glisse l'hiver dernier. Les détails de mise en œuvre de ce plan de

relance seront précisés dans les semaines qui viennent, pour une mise en place opérationnelle dès septembre 2021.

En parallèle de ce dispositif, une campagne de communication adaptée sera déployée afin d'accompagner les clubs affiliés dans la reprise de leurs activités. Sur les supports digitaux, une campagne d'activation spécifique sera programmée à l'automne pour promouvoir les activités des clubs, la diversité des pratiques et l'engagement des dirigeants et encadrants bénévoles. Si la saison 2020-2021 a eu un impact certain sur l'ensemble des structures fédérales, la FFS a l'ambition d'assurer une reprise dynamique des activités des clubs, au service des licenciés.



Michel Vion président de la FFS (©Courchevel-Méribel 2023).

Yves Berthier

maire de La Bridoire



Entré en 2001 au conseil municipal de sa commune, Yves Berthier en est devenu adjoint en 2004 puis maire en 2014. L'une des priorités du mandat est de construire une maison dédiée à l'accueil des professions médicales.

Quel est votre parcours ?

Après le bac, j'ai commencé à travailler au laboratoire de recherche de l'usine Zolpan (aujourd'hui Cromology) à La Bridoire. J'ai ensuite repris des études, en comptabilité, à l'AFPA mais je me suis rendu compte que ce n'était pas pour moi. J'ai exercé en tant qu'acheteur-magasinier chez Nicolitch à Saint-Béron qui faisait de circuits imprimés puis je suis venu aider mon épouse qui tenait un commerce un peu atypique (une épicerie-café-restaurant) à Ayn. J'ai de nouveau travaillé dans l'industrie puis, en 2000, au service courrier de La Poste. J'ai passé et réussi le dernier concours organisé par La Poste en Isère et peut-être même en France. J'ai pris ma retraite en 2014, dans le cadre d'un arrêt progressif d'activité.

Dans quelles circonstances vous êtes-vous engagé dans la vie publique ?

En 2001, mon prédécesseur Christian Billard est venu me chercher pour rejoindre sa liste. Suite à la démission d'un adjoint survenue au bout de 3 ans j'ai été nommé adjoint aux travaux. En 2008, je suis devenu premier adjoint. En 2014, Christian Billard a décidé d'arrêter. J'ai été élu maire et réélu avec mon équipe en 2020. Depuis 2008 je préside aussi le Syndicat des eaux du Thiers.

Pourquoi cette implication dans la vie communale ?

Mon grand-père, Pierre, était conseiller d'arrondissement, son père Etienne et son arrière-grand-père Antoine étaient au conseil. Quand on est implanté dans une commune, cela se fait un peu naturellement. Je me suis toujours investi dans ma commune et dans les associations (musique, football, boules...). Nous avons ici un environnement, une vie sociale, festive et sportive qui ne donnent pas du tout envie de se déraciner.

Qu'est-ce que vous aimez dans le mandat de maire ?

Les contacts, servir à quelque chose et servir ma commune.

Ce que vous aimez moins ?

Le conflit mais il faut parfois faire avec.

Comment gérez-vous la vie municipale ?

Je suis présent tous les jours à la mairie, je reviens quelques fois le samedi ou le dimanche. Le rôle de maire est beaucoup plus prenant que d'être adjoint même si je travaillais encore à 80 % lorsque j'étais adjoint et président du Syndicat des eaux du Thiers. La commune et le syndicat ont déjà une certaine taille sans avoir toute l'infrastructure nécessaire. Je suis à peu près partout le chef de service. J'ai un premier adjoint, expert-comptable encore en activité qui m'aide beaucoup. J'ai aussi un adjoint aux travaux et un à la communication. Deux conseillers sont par ailleurs délégués l'un au suivi des travaux, l'autre à la vie associative. Nous avons la chance d'avoir un tissu d'associations dense et dynamique qui participe grandement à la convivialité dans la commune.

Si vous deviez brosser le portrait de La Bridoire qu'en diriez-vous ?

La commune présente un relief très accidenté, avec l'église et l'école implantées au creux de la cuvette. Jamais inféodée, elle s'est développée autour des rivières du Thiers et du Grenand : la mappe sarde de 1738 répertorie 22 installations hydrauliques autour desquelles se sont déployées des activités artisanales et industrielles. Beaucoup d'habitants étaient autrefois doubles actifs : ils avaient quelques vaches tout en travaillant à l'usine. Cette activité industrielle explique une démographie et des équipements importants par rapport aux villages voisins. Nous avons un boulo-drome couvert, une salle de basket, une salle des fêtes, une maison des associations dans laquelle il y a encore le bureau de poste.

La tendance est pourtant à la fermeture des petits bureaux de Poste...

Au sein de la communauté de communes Val Guiers, nous sommes les seuls à avoir conservé un bureau physique. En tant qu'ancien postier, je pense que La Poste doit rester La Poste et n'a pas à déléguer ses missions aux élus. C'est la porte ouverte à tout. C'est pourquoi j'ai refusé la fermeture de notre bureau qui fonctionne cinq matins par semaine.

Au niveau commercial, quelle est la situation ?

Nous avons encore quelques commerces et services (boulangerie, bar presse, cycles, coiffeur, esthéticienne, infirmiers-infirmières, pharmaciens, dentiste, agence immobilière) mais plus d'épicerie. Carrefour avait acheté du terrain pour construire une supérette en 2008 mais l'arrivée d'un nouveau PDG a malheureusement remis en cause cette stratégie de maillage du territoire. La zone commerciale de La Baronnie, implantée sur la commune voisine de Pont-de-Beauvoisin, à proximité immédiate, est par ailleurs très attractive.

L'activité industrielle perdure-t-elle ?

Nous avons encore deux grandes entreprises sur le territoire : le siège d'Agrati, un fabricant de visseries pour l'automobile et Cromology. Depuis quelques années, Agrati a transféré une partie de son activité sur la zone Val Guiers. Le groupe doit décider prochainement d'un éventuel transfert de l'ensemble de ses effectifs dans ses nouveaux bâtiments à Avressieux. Pour sa part, Cromology appartient à un fonds de pension français qui possède d'autres marques de peintures. Il n'est pas facile d'avoir des informations récentes sur l'activité.

Quelles ont été les principales actions conduites ces dernières années par la commune ?

Seul point de passage entre le nord Isère et Chambéry, La Bridoire est un « *village-rue* ». Nos prédécesseurs avaient déjà élargi les parties qui pouvaient l'être. Nous avons poursuivi en enfouissant les réseaux, modifiant l'accès à la mairie, créer un cheminement

piéton, introduit de la couleur sur les trottoirs. Même si l'essentiel de la population vit à l'est, les logements du long de la rue principale qui étaient en déshérence ont repris vie. Il n'y a pas l'impression de traverser un village mort. Nous essayons de garder une certaine homogénéité et de ne pas éparpiller les constructions. Nous avons refait toutes les classes de notre école, installée dans un magnifique bâtiment en pierre de taille. Depuis quatre ou cinq ans, nous avons créé un accueil périscolaire géré par Val Guiers et une cantine dont se charge la commune. Notre école fonctionne très bien grâce au dynamisme de l'équipe pédagogique.

Quels sont vos projets ?

Le plus gros est de réaliser une maison réunissant des médecins et professions médicales. Nous avons déjà transformé un ancien commerce qui accueille un médecin, des infirmiers, une psychologue et un ostéopathe. L'idée serait de construire une maison dédiée, sur l'ancien terrain de boule à côté de la pharmacie. Il s'inscrit dans une opération d'ensemble englobant le stade de football. La problématique que nous devons résoudre est double : sécuriser la dépose des joueurs qui se fait actuellement sur la route départementale, très circulante d'une part, prévenir l'installation sauvage de gens du voyage d'autre part. Le programme qui consiste à déplacer les vestiaires et clôturer le terrain devrait être achevé d'ici deux à trois ans. Nous avons d'autres projets au feu comme la réfection de l'éclairage public. Ces travaux de rationalisation et de réduction seront conduits pour une moitié en 2021, puis s'échelonnent dans les deux ou trois prochaines années. Nous aimerions encore nouer un partenariat avec une association ou un acteur privé pour développer une activité autour du moulin et de la minoterie que la commune a rachetés dans un coin magnifique. Nous aimerions enfin être accompagnés pour consolider et valoriser un pont siphon romain en ruine, situé sur le territoire communal. Selon les travaux d'un étudiant en patrimoine, cet ouvrage qui n'est pas référencé serait l'un des derniers restant dans le quart sud-est de la France. Nous l'avons étayé depuis quelques années mais sa préservation nécessite d'aller au-delà.

Quelle est l'origine du Syndicat des eaux du Thiers que vous présidez ?

La structure a été créée en 1952 par 9 des communes du canton de Pont de Beauvoisin pour amener l'eau potable au robinet. En 2003, nous sommes passés de 9 à 14 communes puis nous avons été sollicités par le Département pour étendre notre zone d'action au canton des Echelles. Une partie des communes de Cœur de Chartreuse et de la communauté de communes du lac d'Aiguebelette nous ont rejoints. Le syndicat regroupe actuellement 26 communes représentant 20 000 habitants et 10 500 compteurs. Il emploie 21

personnes réparties entre les services administratifs et techniques puisque nous sommes en régie directe. C'est une petite entreprise qui m'occupe beaucoup. C'est pour cela que je n'ai postulé à aucun poste au bureau de la communauté de communes de Val Guiers.

Quels sont vos projets ?

Ils s'amplifient grâce au plan de relance et au travail effectué dans une vision à long terme. Les travaux programmés en 2021 et 2022 s'élèvent à environ 6 millions d'euros financés pour moitié par le plan de relance. Ils concernent la sécurisation et le maillage des réseaux reliant Saint-Pierre-d'Entremont à Entremont-le-Vieux. Nous avons aussi des opérations de maillage et de sécurisation des réseaux à Saint-Genix-les-Villages, de renouvellement à Saint-Thibaud-de-Couz.

Quel regard portez-vous sur l'intercommunalité ?

Nous étions partis pour bâtir une coopération à l'échelle du Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard. Le Pays Yennois n'était pas favorable et s'est vite retiré du projet. Puis nous avons été sollicités par les Vallons du Guiers pour se fédérer par-delà la frontière départementale, ce qui aurait peut-être permis aux deux communes de Pont-de-Beauvoisin (Isère et Savoie) de ne faire plus qu'une. La Savoie qui aurait eu le leadership a accepté mais pas l'Isère qui s'est prononcé contre à quelques voix près. Ce qui a été possible sur Cœur de chartreuse avec un leadership isérois ne l'a pas été chez nous. Au final, Vallons du Guiers s'est rapproché des Vals du Dauphiné tandis que nous sommes restés seuls. Avec nos 125 000 habitants, nous demeurons dans une intercommunalité à visage humain mais nous ne pesons pas très lourd à l'échelle de la région. Une grosse intercommunalité nous aurait donné davantage de moyens pour conduire des projets comme la construction d'une piscine qui nous fait défaut – la jauge pour ce type d'équipement est de l'ordre de 50 000 habitants – ou une salle de spectacle digne de ce nom. Cela ne veut pas dire que nous ne trouvons pas de solution pour que nos habitants puissent accéder à ce type de services.

Comment voyez-vous l'avenir ?

Tant que nous avons les moyens financiers d'avancer, je ne suis pas trop inquiet. Le plus important, c'est le bien vivre ensemble, que les gens participent à la vie associative, communale, que les habitants comprennent que la campagne ce n'est pas le zéro nuisances... La vache qui beugle, le coq du voisin ou le tracteur qui démarre à 7 heures du matin font partie du paysage. Les nouveaux arrivants me disent pour la plupart qu'ils sont bien chez nous. C'est un bon signal. Je suis persuadé que la vie du village repose sur la convivialité. Le meilleur moyen pour entretenir cette convivialité, c'est de s'appuyer sur les associations et l'école qui représentent l'avenir de nos jeunes.



Crédits photos : Mairie de La Bridoire

► Située dans l'Avant-Pays-Savoyard, la commune de La Bridoire appartient au canton de Pont-de-Beauvoisin. Son territoire qui oscille entre 250 et 527 mètres d'altitude s'étend sur 6,18 km². Il compte une population en légère hausse depuis 10 ans et a atteint les 1270 habitants en 2018. Son budget s'élève à 1,7 million pour le fonctionnement, 1,1 million pour les investissements.

Aline Watt Chevallier

maire de Contamine-sur-Arve



Après un mandat de conseillère municipale, Aline Watt Chevallier a remporté dès le premier tour les élections municipales de 2020. Elle souhaite maîtriser la forte croissance que connaît sa commune.

Quel est votre parcours ?

Je suis née à Reigner-Esery, à 10 km de Contamine-sur-Arve. Je travaille depuis 30 ans, avec mes frères, à la ferme des 4 saisons qui appartenait à nos grands-parents puis à nos parents. Cette ferme très diversifiée emploie une trentaine de salariés. Passionnée par l'agriculture, la nourriture, le commerce, j'ai contribué à la mise en place et la gestion d'un magasin de vente directe. Je n'ai pas voulu amputer notre outil de travail, en prenant du terrain à construire pour m'installer sur place. Je suis assez fière d'avoir fait ce challenge il y a 30 ans. Avec mon mari, nous sommes arrivés en 1997 à Contamine-sur-Arve où nous avons rénové une vieille ferme. Nous avons 3 enfants qui ont 26, 24 et 21 ans.

Comment vous êtes-vous impliquée dans la vie communale ?

J'ai toujours fait de l'associatif : parents d'élèves, foyer des jeunes « Vietamine » associations sportives car j'adore le sport. J'ai créé l'association de la chaîne du cœur pour aider les gens en difficulté. De par mon travail et mes 20 années de bénévolat, je suis quelqu'un de très organisé. En 2014, les gens m'ont dit « pourquoi tu ne te présentes pas à la mairie ? ».

Que s'est-il passé ?

Très sincèrement, je n'avais pas du tout d'expérience politique et plusieurs handicaps. Mais nous avons tout de même rassemblé 43 % des voix ce qui était très bien. Nous avons pu avoir quatre élus, acquérir de l'expérience, observer. Avec les trois autres personnes qui étaient avec moi, nous avons fait ce parcours pendant six ans de manière posée, un peu comme si nous avions été à l'école. C'était ce qui nous manquait. Je me suis fait connaître en communauté de communes où j'ai été très rapidement vue comme une élue apportant des idées et non comme une opposante. Cet échec de 2014 s'est finalement révélé très positif. En 2020, j'ai fait six mois de porte-à-porte, pour écouter les gens, connaître leurs problèmes et élaborer un programme réaliste, répondant aux attentes. Nous avons été élus au premier tour, face au premier adjoint du maire sortant, avec 68 % des voix et un taux de participation de 60 %, très honorable compte tenu du contexte.

Comment avez-vous constitué votre équipe en 2020 ?

Lorsque nous avons décidé de repartir, nous avons rassemblé une liste de personnes complémentaires et disponibles pour la commune. C'était une stratégie semblable à celle que l'on trouve dans les entreprises. L'exercice a été très facile et franchement,

après un an, on ne peut que se féliciter d'avoir procédé de cette manière. Nous avons un bon équilibre au sein de l'équipe où nous travaillons beaucoup. J'ai la chance, notamment, de pouvoir m'appuyer sur ma première adjointe qui était expert-comptable et vient de prendre sa retraite. En juillet, nous avons par ailleurs embauché une directrice générale des services car nous avons besoin de ce type de compétences.

Qu'est-ce que vous aimez dans le mandat de maire ?

Essayer de régler les problèmes et d'avancer pour les autres, travailler en équipe pour que les gens soient bien et aient le sourire. Pour moi c'est passionnant, on touche à tout, à l'humain, aux comportements dans la rue, au monde associatif, aux paysages, au cimetière, aux problèmes de routes, d'eau pluviale, etc. Les tâches sont vraiment très variées. Il faut être hyperadapté, accepter aussi les critiques et les rebondissements. Mais j'aime aller à la rencontre des gens pour comprendre les besoins, échanger pour aboutir, au final, à de bons projets.

Ce que vous aimez moins ?

L'administratif. Quand on vient du privé, on veut aller vite mais la moindre décision demande des mois. Je trouve cela très lourd même si je comprends la nécessité de ce temps.

Comment s'est déroulé le début de mandat ?

Malgré la crise sanitaire, nous nous sommes mis en télétravail pour avancer. Il est difficile d'être élu mais pas élu. Fort heureusement, la transition s'est très bien passée car nous n'avions jamais eu un mot plus haut que l'autre avec l'ancien maire.

Si vous deviez brosser le portrait de Contamine-sur-Arve, qu'en diriez-vous ?

C'est une commune encore rurale organisée autour de trois grands pôles : l'agriculture, la santé, l'économie. Elle dispose d'un site clunisien classé et remarquable, de deux zones artisanales, d'un site industriel (carrière et production d'enrobé) avec Eiffage, d'un lycée agricole accueillant 270 élèves, de 5 exploitations agricoles exploitant 500 hectares, du site de Villy qui rassemble, autour du château, un groupe scolaire et la salle polyvalente, d'un hôpital de 700 lits où se croisent chaque jour 2300 personnes, une école privée... S'ajoute notre position géographique, au cœur de la Haute-Savoie, à proximité du Pays du Mont Blanc, du Chablais et du Genevois.

► Contamine-sur-Arve se développe sur 6,92 km², avec une altitude oscillant entre 423 m et 697 mètres. Adossée à un coteau ensoleillé et longeant les rives de l'Arve, la commune compte près de 900 résidences principales dans 11 hameaux. Elle emploie 14 agents et dispose d'un budget annuel de 2,2 millions d'euros.



Crédits photos : Mairie de Contamine-sur-Arve

Quelles sont les priorités du mandat ?

La commune compte 2300 habitants et va en prendre 300 à 400 de plus cette année avec la livraison de quatre immeubles et de maisons individuelles. Nous souhaitons conserver notre caractère rural et avons engagé une modification du plan local d'urbanisme (PLU) pour le simplifier, accroître les espaces verts et maîtriser une demande trop forte. L'école livrée il y a un an est déjà trop petite : nous allons devoir accueillir 60 enfants supplémentaires alors que 25 seulement partent. Nos infrastructures ne suivent pas et nous n'avons pas les ressources financières nécessaires. La priorité est de structurer la croissance pour que nos différents pôles puissent continuer à vivre. Ouvert en 2011, le Centre hospitalier Alpes Léman (Chal) s'est déjà agrandi et va probablement continuer de le faire. Nous devons être rapidement en capacité de l'anticiper.

Quels sont les enjeux ?

Ils sont importants et complexes. Je ne fais pas de politique mais je constate que la pollution augmente, que nous allons de plus en plus loin pour chercher de l'eau. Le risque est grand que nous nous heurtions à des problèmes d'imperméabilisation des sols... Nous avons atteint le seuil d'alerte sur tous ces sujets.

A posteriori, la construction d'un nouvel hôpital rassemblant les activités des hôpitaux de Bonneville et Annemasse à Contamine-sur-Arve vous semble-t-elle judicieuse ?

Au niveau géographique, le site choisi pour le regroupement est correct. Mais avant de positionner le Chal, j'aurais travaillé en priorité la question des routes et des transports en commun. Je me bats pour avoir une piste cyclable et piétonne le long de la route départementale 1205 où beaucoup de gens se déplacent à pied pour rejoindre l'hôpital qui reste isolé des agglomérations voisines et de leurs 250000 habitants. Pour l'état civil qui mobilise trois personnes à lui seul et nous impose une ouverture quotidienne de la mairie, nous sommes, depuis peu, aidés par les autres communes. Nous demandons aujourd'hui de l'aide pour l'entretien qu'induit la présence du Chal. Se posent d'autres sujets comme la prise en charge des indigents qui incombe pour l'heure à Contamine. L'une des difficultés résulte du fait que le Chal est implanté sur le territoire de la Communauté de communes Faucigny-Glières, à 300 mètres des communautés de Communes Arve et Salève d'une part, Quatre rivières d'autre part. Dans ce contexte, il n'est pas simple de résoudre les difficultés qui se posent.

Quels sont les projets du mandat ?

Nous avons commencé par des travaux d'embellissement et d'entretien qui étaient vraiment nécessaires. Nous avons aussi créé une bibliothèque-café, aménagé un sentier reliant le village au site de Villy. Nous souhaitons finaliser les études portant sur la rénovation du cœur du village, l'évolution de la circulation avec la création d'une route de contournement et d'une zone piétonne, le ralentissement des voitures. En 2021 et 2022, nous investirons avec l'aide du Département et de la Région, un million d'euros dans la réfection de la toiture du château de Villy qui prend l'eau. L'objectif est de mettre hors d'eau, hors d'air cette belle bâtisse de manière à ce que nous puissions, entre autres, utiliser une ou deux salles pour l'accueil périscolaire. La particularité de Contamine, c'est aussi que 280 des 300 élèves inscrits à l'école fréquentent le périscolaire. Nous voulons encore aménager le secteur de la Barque, entre l'Arve et le cœur du village, refaire le site internet et valoriser le magnifique patrimoine présent sur le territoire communal.

Quel regard portez-vous sur l'intercommunalité ?

Ce n'est pas simple et un peu utopique. Quand on crée un groupe de travail, qu'on choisit ses adjoints et ses conseillers, il y a une équipe. Au niveau de l'intercommunalité, nous n'avons pas travaillé ensemble pour être élus ensemble et conduire des projets communs. C'est particulièrement vrai sur notre territoire où les enjeux qui se posent à Brizon, Bonneville ou Val-de-Borne sont très différents. Nous n'avons pas du tout les mêmes soucis, pas les mêmes besoins. Je pense que l'intercommunalité c'est une bonne idée quand projets et enjeux se ressemblent...

Comment voyez-vous l'avenir de la commune ?

Je suis très optimiste. On peut garder et mettre en valeur notre magnifique patrimoine architectural et naturel tout en maintenant nos commerces et notre économie. Nous avons une opération en cours de 20 logements collectifs à laquelle nous sommes plutôt favorables. Mais pour le reste, nous ne délivrerons aucune autorisation. On assiste à un nouveau phénomène lié à la vente de maisons anciennes qui sont démolies pour en reconstruire trois ou quatre sur le même emplacement. En un rien de temps, la population peut ainsi doubler sans que l'on y prenne garde. L'évolution du PLU sur les hauteurs des constructions, les garages, les places de parking va nous aider à conserver des tailles de parcelle convenable et à mieux maîtriser la croissance.

Une lecture municipale de la loi Sécurité globale

La loi pour une sécurité globale préservant les libertés est assez caractéristique de l'emballage politico-médiatique de circonstance. L'ambition première portée par les députés Alice Thourot et Jean-Michel Fauverge était d'instaurer un continuum de sécurité. La loi adoptée après plus de 200 auditions, des milliers d'amendements et dans un contexte social particulièrement tendu devait répondre à bien des préoccupations. Dans ces conditions et au vu des articles adoptés, la décision du Conseil constitutionnel du 20 mai ne pouvait surprendre personne.



Sans être complètement exhaustif voici un décryptage des dispositions intéressant en premier lieu les collectivités locales.

La Police municipale reste une police administrative

L'article 1^{er} de la loi devait permettre, à titre expérimental et pour une durée de cinq ans, aux agents de police municipale et gardes champêtres d'exercer des attributions de police judiciaire pour les délits strictement prévus par cette loi. Mais le Conseil constitutionnel est venu rappeler l'impérieux contrôle direct et effectif du procureur de la République comportant notamment le pouvoir de direction, d'information, de contrôle et de notation des agents. Ainsi, ces garanties n'étant pas réunies, les sages ont déclaré cet article contraire à la Constitution.

Des compétences étendues ou régularisées

Les policiers municipaux peuvent maintenant procéder au filtrage lors des manifestations sportives, culturelles et récréatives sans limite de jauges. Cela s'entend par l'inspection visuelle des bagages, leur fouille si leur propriétaire y consent, et à procéder à des palpations de sécurité après accord exprès de la personne. Cette capacité est reconnue sous réserve qu'il n'y ait pas de discrimination dans les mesures de contrôles. Le refus de se soumettre à l'un ou l'autre de ces contrôles ne peut entraîner d'autres conséquences que le refus d'accès aux lieux où se déroule la manifestation.

La loi vient également régulariser la prise en charge des ivresses publiques manifestes par les policiers municipaux et gardes champêtres qui peuvent faire procéder à un examen médical sur le territoire communal ou en dehors de celui-ci puis mettre à

disposition de la police nationale ou de la gendarmerie pour la garde de la personne concernée jusqu'au retour de sa raison.

Brigades cynophiles et équipements

Une autre régularisation se trouve à l'article 12, qui vient encadrer la création de brigades cynophiles au sein des polices municipales dans l'attente d'un décret en Conseil d'Etat qui viendra préciser les conditions de création, de formation, et d'emploi de cette brigade ainsi que les conditions de dressage de propreté, de garde et de réforme des chiens.

Du côté des équipements, les polices municipales peuvent dorénavant utiliser des matériels d'immobilisation des véhicules tels que herses ou « stop-stick » lorsque le conducteur ne s'arrête pas à leurs sommations, lorsque le comportement du conducteur ou des passagers est de nature à mettre délibérément en danger la vie d'autrui ou d'eux-mêmes et lorsqu'ils constatent un crime ou délit flagrant et que l'immobilisation du véhicule est nécessaire en raison du comportement du conducteur ou des conditions de fuites. Les gardes champêtres ne peuvent en revanche utiliser ces dispositifs.

Le recours à la vidéoprotection reste très encadré

La tentation du tout technologique a également été contenue par le Conseil constitutionnel alors que nombre d'élus réclamaient un assouplissement des règles de recours à la vidéoprotection. En effet, si la technologie permet beaucoup, la décision rappelle que la protection des libertés individuelles prime. Pourtant emblématique de l'évolution projetée, l'usage des drones reste ainsi interdit car insuffisamment encadré notamment en termes de durée, de périmètre et de contingentement du nombre de drones déployés simultanément.

De même, est déclaré inconstitutionnel l'article 48 qui prévoyait

d'autoriser l'usage de caméras embarquées dans les véhicules administratifs des forces de sécurité étatiques, des SDIS et des polices municipales. Cette technologie est aujourd'hui popularisée par les unités de police américaines et se déploie depuis dans les véhicules individuels.

En revanche, les policiers municipaux habilités à porter une caméra individuelle sont maintenant autorisés à consulter les images quand celles-ci permettent la recherche d'auteurs d'infractions, la prévention d'atteintes imminentes à l'ordre public, le secours aux personnes ou l'établissement fidèle des faits lors des comptes rendus d'intervention. Les consultations doivent néanmoins être traçables et l'intégrité des enregistrements doit être garantie.

Le diagnostic local de sécurité inscrit dans la loi

Les conventions de coordination des interventions de la police municipale des forces de sécurité de l'Etat restent obligatoires au-delà de trois agents s'ils ne sont pas armés, ou dès un agent s'il est armé, ou s'il travaille habituellement entre 23 heures et 6 heures et s'il dispose d'une caméra piéton. En revanche, ces conventions sont dorénavant légalement précédées d'un diagnostic local de sécurité.

La mutualisation des polices municipales facilitée

La mutualisation des polices municipales était déjà possible à travers un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou directement entre communes formant un ensemble de moins de 80 000 habitants d'un seul tenant.

La loi Sécurité globale rend possible la mutualisation pour les communes limitrophes ou appartenant à une même agglomération au sein d'un même département, ou à un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre sans qu'il y ait nécessairement de continuité territoriale. C'est sur ce dernier point que réside l'avancé significative pour faciliter les mutualisations.

Il est également possible de créer un syndicat de communes afin de recruter au moins un agent de police municipale en commun, compétent sur les territoires des communes membres, à la condition qu'une convention de coordination avec les forces de sécurité étatiques soit établie. Les communes doivent s'entendre sur une convention statutaire précisant l'organisation et le financement

de cette mise en commun des agents et de leurs équipements. Les agents de ce syndicat peuvent être armés après demande conjointe du président du syndicat de communes et de l'ensemble des maires des communes membres. Le retrait ultérieur de l'une des communes n'emportera pas d'effet sur l'application de cette convention sur les autres membres du syndicat.

Pour toute mutualisation, et quand bien même l'employeur n'est pas le maire, l'article L512-1 du Code de la sécurité intérieure précise que « pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ces agents sont placés sous l'autorité du maire de cette commune », de sorte que la mutualisation d'une police municipale ne saurait affaiblir le pouvoir de police du maire. Enfin, le cas particulier et éphémère de catastrophe naturelle ou technologique est ajouté à l'article L512-3 prévoyant les cas d'utilisation en commun sur le territoire d'une ou plusieurs communes de leur police municipale. Comme pour les cas de manifestation exceptionnelle, cette mise en commun doit être autorisée par arrêté du représentant de l'Etat du ou des départements concernés.

Une tentative de fidélisation des policiers municipaux

Le développement des polices municipales induit une tension très forte sur les recrutements. La formation initiale étant pour les collectivités une charge non négligeable, le législateur a introduit une obligation de servir pour une durée maximale de trois ans à compter de la titularisation. Une rupture unilatérale de l'agent pourrait alors l'engager à rembourser ses frais de formation. Pour autant, les collectivités avaient déjà l'habitude de racheter les coûts de formation pour s'assurer de pouvoir recruter des agents immédiatement opérationnels. La portée de cet article sera donc à apprécier dans le temps.

Les gardes champêtres mieux identifiés.

Bien que le nombre de gardes champêtres ait beaucoup diminué cette dernière décennie, la loi anticipe peut-être un retour en grâce au gré des préoccupations environnementales grandissantes. Ainsi, l'article L522-5 du Code de la sécurité intérieure prévoyant que la carte professionnelle, la tenue, la signalisation des véhicules de service et les types d'équipements dont sont dotés les gardes champêtres font l'objet d'identifications communes fixées par arrêté du ministre de l'intérieur.





Christian Heison, maire de Rumilly.

Christian Heison, maire de Rumilly

« Nous devons parvenir à une réflexion territoriale plus vaste »

Élu maire de Rumilly en 2020, Christian Heison a lancé, au mois de mai, le dossier de la modernisation de la police municipale de la capitale historique de l'Albanais. État des lieux.

Quelle est l'ambiance globale dans Rumilly ?

L'ambiance est lourde et difficile. Elle est difficile chez nous comme elle l'est ailleurs. Les différents confinements ont entraîné une rupture extrêmement vive des relations sociales. La question n'est même pas de stigmatiser telle ou telle population, ça arrive de tous lieux, de tous âges, de toutes origines.

Comment le maire parvient-il à prendre sa place dans une mission régaliennne comme la sécurité publique ?

Rumilly est un territoire où la gendarmerie a toujours été reconvenue pour occuper le terrain. Au fil des ans, le pouvoir régalien a retiré de sa puissance et de sa capacité à la gendarmerie nationale. Naturellement, la police municipale est venue aider, pas remplacer, la gendarmerie dans cette démarche. C'est à la fois complexe et intéressant à travailler. Il faut trouver les bons réglages. Il s'agit d'être très complémentaire.

Comment avez-vous organisé votre police municipale ?

A Rumilly, la police municipale arrête ses missions à 20h30 et les reprend le lendemain à 7h30. Cette organisation va évoluer, pour une raison simple : les mouvements de population, les faits et méfaits se déroulent plutôt entre 22h30 et 1h00.

Quelles sont ces principales missions et vers quoi souhaitez-vous aller ?

Aujourd'hui, ces missions ne sont pas clairement explicitées. Les policiers municipaux œuvrent toute la journée, à la sortie des écoles, des collèges, le stationnement en ville. Ils accompagnent les gendarmes en cas de besoin. Nous avons ouvert le chantier au mois de mai, en disant aux élus de s'approprier ces questions de sécurité et de prévention. Nous allons décliner toutes les interrogations, de la présence sur le terrain la nuit, de l'importance donnée au stationnement, de la validation de notre politique de vidéoprotection.

Quelle est votre stratégie en la matière ?

La vidéoprotection est un outil utile aux policiers municipaux et aux gendarmes. Nous sommes très offensifs sur le sujet, avec 80 000 euros investis cette année et la même somme programmée pour les deux ou trois prochaines années. Nous avons également le projet d'une nouvelle organisation géographique de la police municipale, avec l'espoir de l'installer à proximité immédiate de la gendarmerie pour créer un pôle prévention – sécurité et accueil de la population.

La sécurité ne doit-elle pas rester le devoir régalien de l'Etat ?

Nous ne sommes pas tous d'accord. Certains nous disent : vous n'avez rien à faire à ces endroits, à ces horaires, c'est le rôle de la gendarmerie. Ils ont raison. Et après ? E capoë ? pour reprendre la devise de Rumilly. Que fait-on après avoir constaté que les forces de gendarmerie devraient être plus importantes sur notre territoire ? Si nous voulons venir au secours de nos populations en danger, et c'est notre rôle, nous devons être présents là où les choses se passent, à l'heure où elles se passent.

Si la législation devait évoluer favorablement, seriez-vous favorables à l'usage de drones par les policiers municipaux ?

J'ai eu l'occasion de m'intéresser au sujet dans le cadre de mes fonctions de vice-président du Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Savoie. L'intérêt de l'utilisation de nouvelles technologies est évident pour les sapeurs-pompiers. Il le sera également pour la sécurité des policiers municipaux et les gendarmes, lors de reconnaissance avant intervention.

Quelle est votre position quant à une éventuelle mutualisation des polices municipales de communes voisines ?

Mon engagement public est né avec l'intercommunalité. Je crois énormément à cette échelle de réflexion. En matière de sécurité et de prévention, la limite administrative de la commune est une franche rigolade. Les actions ne peuvent plus être limitées et fermées. Il faut avoir une vision beaucoup plus large. Pour utiliser une image militaire : quand on nettoie un secteur, les malfrats ne disparaissent pas. Ils vont ailleurs. Nous devons parvenir à une réflexion territoriale plus vaste. Si les problématiques ne sont pas exactement les mêmes en ville et à la campagne, la loi française est la même partout.

Quel regard portez-vous sur les faits divers impliquant des personnes n'ayant pas toutes leurs facultés mentales ou ayant « pété les plombs » ?

C'est un vrai sujet d'inquiétude. Quand les forces de l'ordre ne parviennent plus à communiquer avec une personne qui n'est pas dans son état normal, le support médical adapté n'existe pas. En pleine nuit, à Rumilly et partout en Haute-Savoie, nous n'avons pas la capacité à mobiliser un service d'urgences psychiatriques pour intervenir et estimer la situation. C'est un bon exemple de mutualisation possible pour se doter des moyens adéquats, spécialisés, sur le territoire.

Franck Morat, maire de Cognin

« *La police municipale doit être une police de proximité* »

La commune de Cognin a dû passer d'un commissariat de police nationale à un service municipal. Rencontre avec le maire, Franck Morat.



Franck Morat, maire de Cognin.

La sécurité doit-elle rester le devoir régalien de l'Etat ou une action indispensable du maire en raison de son pouvoir de police ?

Il faut les deux : à la fois le pouvoir régalien pour des missions spécifiques de la police nationale sur des dossiers qui relèvent de sa compétence, et la police municipale qui fait des démarches administratives et suit des dossiers de la vie quotidienne. La police municipale doit être une police de proximité.

Comment avez-vous organisé votre police municipale ?

Jusqu'en 2007, la commune disposait d'un commissariat de police nationale avec cinq agents. Il a été décidé de le supprimer, ce que nous, élus, avons regretté. Ce commissariat nous apportait une police de proximité. Lorsque ces effectifs ont été supprimés, nous nous sommes retrouvés à devoir gérer en lien avec la police nationale les situations qui pouvaient se présenter, ce que nous avons fait jusqu'à présent. En 2019, nous avons créé un poste de policier municipal. D'ici la fin du mandat, nous songeons à en recruter un deuxième. En attendant, ce policier travaille main dans la main avec mon adjoint en charge de la tranquillité publique. Nous avons aussi renforcé ce policier municipal avec des correspondants de nuit qui ont pris leur fonction le 4 mai dernier, ce qui permet de faire de la médiation lorsque c'est nécessaire.

Quelles sont les principales missions de votre policier municipal ?

Il est sur des missions administratives. Il est en charge des différents arrêtés qui doivent être mis en œuvre. Il accompagne notamment les associations pour bien respecter en matière de sécurité l'organisation d'une manifestation. Son téléphone portable est aussi connu par toute la population. Il peut être appelé pour toutes situations et en même temps il tient des permanences pour les habitants. Par ses missions, il s'inscrit dans une démarche généraliste de la vie quotidienne avec cet aspect à la fois administratif et relation avec les habitants.

Pensez-vous que les pouvoirs de la police municipale doivent être renforcés ?

Nous avons vu des policiers se faire agresser, voire mortellement pour certains, ce qui est condamnable car on n'a pas à toucher à l'autorité. Il ne faut pas oublier que le policier municipal est employé par la commune et il est placé sous l'autorité du maire.

C'est donc à nous, élus, de l'accompagner et de mettre les moyens pour qu'il puisse exercer ses missions. Il faut que nous puissions à la fois renforcer ses moyens et en même temps rester dans l'équilibre entre les missions d'un policier municipal et le pouvoir régalien, car il ne faut pas de confusion. Si les gens pensent que ce policier peut tout faire, ses missions doivent s'arrêter là où commencent celles de la police nationale.

Êtes-vous favorable à une police municipale de nuit ?

Je rappelle que la police municipale est financée par le budget des communes. Nous ne serions pas en capacité de pouvoir la financer. Par contre, je suis favorable à ce que nous ayons une réflexion au niveau de l'agglomération sur la police municipale d'une manière générale : comment permettre à toutes les communes qui en éprouvent le besoin de bénéficier d'une police municipale en imaginant une mutualisation au regard de la situation géographique des communes.

Les finances sont-elles toujours le nerf de la guerre ?

Bien évidemment, tant au niveau du pouvoir régalien qu'au local. Mais il faut savoir que les communes qui financent une police municipale ne touchent pas d'aides. Après, tout est question de priorités ou de choix budgétaire. Je pense qu'il faut savoir prioriser et sans pour autant négliger la sécurité. C'est dans ce cadre que nous avons créé ce poste de policier municipal.

Un renfort de la police municipale pourrait-il passer par la technologie comme la vidéoprotection ?

Oui. Nous avons sur la commune un dispositif de caméras que nous allons renforcer. Elles constituent une bonne complémentarité pour avoir le système le plus efficace pour lutter contre l'insécurité.

Quel est votre sentiment sur la sécurisation des agents ?

Il faut trouver les meilleures solutions pour pouvoir prévenir les actes criminels à l'égard des policiers. Je suis pour la sécurisation, protéger nos policiers et en même temps il est important de redonner du sens à l'autorité. D'une manière générale, c'est l'autorité qui se fait mal mener. Nous le voyons très bien avec de plus en plus de maires qui se font agresser.

Fabien Trombert, maire de Morzine-Avoriaz

« Je ne vois pas un maire sans police municipale »



Fabien Trombert, maire de Morzine-Avoriaz.

Quelle est la place de la police municipale dans une commune support de station de ski ? Rencontre avec le maire de Morzine-Avoriaz, Fabien Trombert.

La sécurité doit-elle rester le devoir régalien de l'Etat ou une action du maire dans le cadre de son pouvoir de police ?

La sécurité est un devoir, à ne pas confondre avec le pouvoir. La police doit rester le devoir du maire. Je ne vois pas un maire sans police municipale. Bien sûr, nous connaissons des petits villages à côté de Morzine qui n'ont pas de police. Mais ils nous demandent souvent de nous associer à eux pour leur donner un coup de main.

Comment avez-vous organisé votre police ?

Nous avons six agents annuels. Des renforts sont organisés en hiver, et en été avec un effectif moindre. Nous nous adaptons aux saisons.

Le travail en station des policiers nécessite-t-il une attention particulière ?

Oui, justement par rapport aux différentes fréquentations dans l'année. Nous passons d'une population de 3 000 à 45 000 personnes l'hiver. En saison ou hors saison, les missions ne sont pas les mêmes. En vacances, les gens sont en recherche de liberté. Le policier municipal doit faire davantage de prévention, d'information. Il doit aussi être vu, ce qui rassure les gens. Entre les saisons, la police est plutôt sur de l'information concernant les chantiers, sur de la sécurité avec parfois des contrôles routiers, ce qu'elle fait moins en saison, étant davantage dans l'accueil du public.

Quelles sont les difficultés que vous pouvez rencontrer ?

La difficulté est le piéton ou les gens en véhicule type scooter qui se sentent encore plus en liberté, plus insouciant. Ils nécessitent davantage d'informations de la part de notre police. Il y a aussi une difficulté liée au recrutement du policier. Il y a des personnes plus dans la répression, d'autres dans la prévention. Nous devons arriver à faire un mixte dans notre équipe. Il faut toujours avoir à l'esprit, même en tant que policier, que nous sommes dans un village, une station touristique. Le policier doit avoir cette notion d'accueil tout en étant ferme. La difficulté est de toujours s'adapter.

Les pouvoirs de la police municipale doivent-ils être renforcés ?

Je ne pense pas. Il faut déjà donner au maire et à la police les moyens d'exercer correctement leur pouvoir existant avant de vouloir les renforcer. Par contre sa mission peut être étendue avec des fonctions plus spécifiques, notamment concernant le respect de la nature.

Beaucoup de communes développent une police municipale de nuit. Êtes-vous favorable ?

Nous avons fait un essai de patrouilles de fin de journée et de nuit. Nous avons eu de très bons retours. Nous allons donc continuer. Il est certain que, même si nous avons un gros service de télésurveillance, la présence de policiers municipaux en soirée et la nuit apporte un plus. Le fait que les gens voient un véhicule de police à la sortie des bars amène tout de suite un climat plus serein et au final moins de dégradations.

Les finances sont-elles toujours le nerf de la guerre ?

Oui. Après est-ce que nous pouvons dire que la sécurité a un prix ? Nous avons énormément investi dans la vidéoprotection. Mais il est vrai que nous sommes limités par le budget pour l'embauche de policiers, même pour leur équipement, ce qui joue sur son organisation.

Si la législation devait évoluer favorablement, seriez-vous favorable à l'usage de drones par les policiers municipaux ?

Nous n'en sommes pas encore là mais cela pourrait venir. Il y a un côté pratique. Nous disposons de beaucoup d'endroits où il faudrait plusieurs heures pour s'y rendre à pied, souvent à deux, alors qu'avec un drone, une seule personne en quelques minutes pourrait aller voir ce qui se passe.

Les mutualisations de policiers entre différentes communes est-ce une pratique à développer ?

C'est important. Nous avons des villages frontaliers avec Morzine qui n'ont pas les moyens d'avoir un policier municipal à l'année, alors qu'elles n'auraient besoin que d'une dizaine d'heures par semaine. Face à cette situation, nous sommes en train de voir pour monter des conventions afin d'étendre notre police à des services pour ces communes avoisinantes.

Enfin, à quel niveau mettez-vous la sécurisation des policiers municipaux ?

Nous les dotons de tout ce qu'ils nous demandent. Nous avons renforcé leur sécurité l'année passée par le gilet par balles. Les caméras embarquées sur les policiers sont aussi une chose qui nous intéresse. Nous demandons déjà des photos à chaque fois qu'un stationnement est gênant, face à d'éventuelles réclamations. Après, nous sommes moins partisans des armes à feu et même des pistolets taser qui engendrent des formations lourdes.



Thierry Monin, maire des Allues.

Thierry Monin, maire des Allues

« La police municipale doit être adaptée au contexte de la commune »

Comment est organisée la police municipale sur la commune des Allues, support de la station de ski de Méribel. Le maire, Thierry Monin, s'exprime.

La sécurité doit-elle rester le devoir régalien de l'Etat ou une action indispensable du maire en raison de son pouvoir de police ?

Il faut un mix : à la fois un pouvoir de police du maire et une mission de l'Etat comme aujourd'hui avec une police municipale et une police nationale.

Quel est votre sentiment sur le renforcement de l'information judiciaire des maires ?

C'est bien que les maires soient tenus au courant par les procureurs, de la même façon que nous chargeons notre police municipale de nous informer de ce qui se passe sur la commune.

Comment avez-vous organisé votre police municipale ?

Nous disposons d'une police permanente de quatre personnes, soit trois agents et une secrétaire. L'organisation dépend de la saisonnalité en raison d'une importante différence de population dans l'année. Nous passons d'environ 1 800 lits permanents à 28 000 quand la station est pleine. L'hiver, la police municipale est renforcée par une douzaine de saisonniers. Nous avons des agents de surveillance de la voie publique (ASVP), un véhicule pour déplacer les voitures en stationnement gênant et nous avons développé une patrouille nocturne uniquement l'hiver. La police municipale doit être adaptée au contexte de la commune. Nous pouvons dire que notre police est bien dimensionnée par rapport à ce que nous attendons d'elle.

Le travail en station des policiers nécessite-t-il une attention particulière ?

Bien sûr. Le travail en station des policiers nécessite une attention particulière notamment la nuit. Nous avons une population de saisonniers un peu plus agités, qui vient faire la fête, en sortant le soir. Il y a parfois un peu de tapage, mais rien d'extraordinaire.

Quelles sont les principales missions de votre police municipale ?

La police municipale a plusieurs missions : la circulation, le stationnement, l'enregistrement des plaintes, les objets trouvés. Elle a aussi une mission de salubrité publique. En intersaison, les missions sont différentes, que ce soit au printemps lorsque les chantiers s'installent ou à l'automne avec le respect de l'occupation de la voie publique et le débordement des chantiers. Notre police est davantage sur une mission de prévention.

Rencontrez-vous des difficultés ?

Non. Il n'y a pas de problèmes particuliers. Tout est rodé. Nous

sommes sur du fonctionnement quotidien. Nous avons la chance d'avoir une commune plutôt calme.

Les pouvoirs de la police municipale doivent-ils être renforcés ?

Non, je trouve que cela fonctionne bien comme ça. Elle n'a notamment pas besoin d'arme. Par contre, nous pouvons avoir besoin qu'elle soit assermentée pour d'autres fonctions, par exemple concernant des constats de défauts de réalisation de chantier ou de permis de construire. Mais cela dépasse leurs prérogatives et leurs compétences. Pour cela, la police devrait être accompagnée par une personne compétente du service d'urbanisme.

Les finances sont-elles toujours le nerf de la guerre ?

Concernant la sécurité, je ne me pose pas de question sur le plan budgétaire. La police municipale ne manque de rien. Nous gérons.

Que pensez-vous d'une mutualisation de la police municipale entre plusieurs communes ?

Ce serait bien d'avoir une police intercommunale dans la mesure où elle peut fonctionner. Mais mutualiser la police municipale a un coût de fonctionnement pour les communes. Si on mutualise, les petites communes, qui n'ont pas besoin de policiers l'hiver, ne vont pas être d'accord. Il faut donc faire attention, voir les répartitions de coûts et bien regarder l'organisation du fonctionnement par rapport aux stations.

Quel est votre sentiment par rapport au développement de la technologie comme la vidéoprotection ?

C'est une bonne chose. Nos caméras complètent l'action de la police municipale et rendent aussi énormément service à la gendarmerie. Il ne faut pas oublier que l'Etat nous incite à mettre des caméras, et ce sont leurs services qui s'en servent. Pour notre police municipale, les caméras, situées à des points stratégiques lui permettent de visionner des secteurs qui peuvent être bruyants. Mais je pense qu'il ne faut pas trop mettre de caméras car la vie privée des gens doit être respectée. Nous avons aussi mis des caméras sur la tenue de nos agents. Ce dispositif contribue à leur sécurisation et permet de faire de la prévention ou de constater un outrage. Si un agent se fait insulter, c'est bien de le filmer et de le justifier.

La sécurisation de vos agents est-elle une priorité ?

Oui. Mais une nouvelle fois, il faut que cette sécurisation soit adaptée à la commune. Si c'est nécessaire, nous le ferons.

« Mes souvenirs sont ceux du quotidien comme ceux liés aux gros dossiers »

Maire de Seyssel de 1989 à 2008, Christian Monteil a effectué son entrée au sein de l'assemblée départementale en 1991. Président depuis 2008, il a choisi de ne pas se représenter et de refermer le long chapitre de son engagement public. Entretien.

Vous aurez 75 ans le 14 octobre. Votre âge a-t-il pesé dans votre décision ?

Oui ! Je suis en pleine forme. J'imagine que j'ai encore cinquante ans, mais mon âge a joué. Je n'ai pas voulu tenter une nouvelle élection qui aurait pu mettre à la tête du Département un octogénaire à la fin du mandat.

Auriez-vous pu imaginer un retrait en deux temps, avec une passation de pouvoir dans trois ans ?

Non ! Ce sont des combines d'apparatchiks. Je n'ai pas cette manière de penser. Mais, c'est vrai, je craignais d'avoir envie d'y revenir, car ça fait de la peine de quitter la vie publique. C'est pour cette raison que j'ai annoncé ma décision il y a deux ans pour ne plus avoir à me poser la question, mais en travaillant à temps complet jusqu'au bout, le 1^{er} juillet.

Avez-vous anticipé l'après ?

L'après, ce sera un peu de Seyssel où nous avons une maison, un peu de Périgord, où sont mes racines. Je prendrai un peu plus de temps pour voir ma famille, mes enfants, mes petits-enfants et pour voyager.

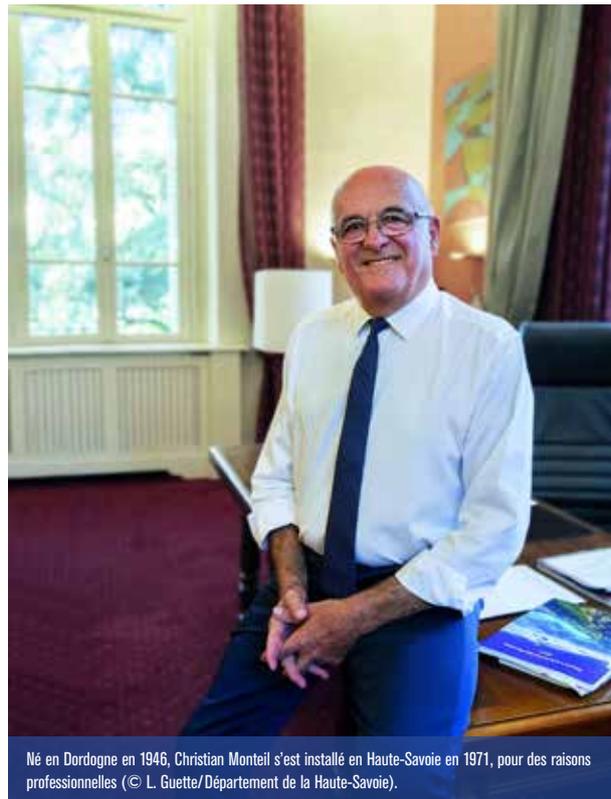
Vous avez été maire et président du conseil départemental. Quel mandat a votre préférence ?

J'ai aimé les deux. J'ai aimé le mandat de maire parce que c'est celui du premier contact avec le peuple et j'ai aimé celui de président du Département parce que c'est un mandat qui permet d'entreprendre sur le périmètre fixé. Dans les deux fonctions, il s'agit d'aménagement du territoire. En passant de la commune au département, j'ai trouvé le même plaisir, le même engouement et la même passion.

Quelles différences avez-vous constatées entre les deux ?

Dans sa commune, le maire est en contact avec les citoyens. Le lendemain de l'élection vous êtes « *Monsieur le maire* », qui est là pour les compliments comme pour les engueulades. Ce quotidien est très riche. A Seyssel, les plus anciens m'appellent toujours « *Monsieur le maire*. »

Depuis vos débuts vous avez toujours refusé d'adhérer à un parti politique. Pourquoi ?



Né en Dordogne en 1946, Christian Monteil s'est installé en Haute-Savoie en 1971, pour des raisons professionnelles (© L. Guette/Département de la Haute-Savoie).

Je suis un vieux gaulliste. J'étais gaulliste et, avec les années, je suis devenu un vieux gaulliste. J'ai beaucoup d'amis chez les centristes et dans les rangs de Républicains, mais je n'ai jamais voulu adhérer à un parti. J'étais responsable de centres de formation. Vis-à-vis des élèves, de leur famille, des enseignants et des professionnels maîtres de stage, je ne souhaitais pas être encarté. Je leur disais que j'étais élu de ma commune, de mon département, mais il n'y avait aucun intérêt à leur dire que je suis de droite ou de gauche. Mes missions professionnelles auraient pu souffrir d'un tel affichage politique.

Que vous a apporté ce passé lors de votre engagement public ?

Les Maisons familiales et rurales m'ont beaucoup appris, dont le travail collectif, que j'ai appliqué dans l'équipe municipale à Seyssel, avec les maires du canton et enfin avec les conseillers départementaux. Les Maisons familiales et rurales m'ont appris l'intérêt des enfants, des adolescents, la relation avec les familles, avec les milieux professionnels. Ce parcours professionnel m'a fait grandir.

Comment avez-vous organisé votre emploi du temps pour conserver votre emploi et pour mener à bien vos mandats ?

Dans mes fonctions de directeur départemental des Maisons familiales rurales, j'ai abandonné une partie de mon temps de travail et une partie de ma rémunération pour pouvoir tout faire. J'ai confié des missions à d'autres personnes, mais j'ai voulu travailler jusqu'à l'âge légal de la retraite. Quand je regarde mon agenda d'avant la crise du Covid-19, j'y vois des semaines à 70 heures. J'ai choisi ce rythme et je l'ai tenu.

Cette absence de positionnement aurait-elle pu être un frein à l'élection à la présidence du Département ?

Dans un département comme la Haute-Savoie, le coefficient

personnel de mobilisation d'un candidat compte énormément. Je ne dis pas que l'appartenance à un parti politique n'est pas importante, mais à toutes les élections, sur le papier, j'étais minoritaire et pas souhaité par les partis majoritaires dans le département. Mais j'ai réussi, grâce à ce coefficient personnel. Trente-quatre personnes votent lors de l'élection du président du Département. Il faut discuter et échanger avec elles pour obtenir la majorité.

Que souhaitez-vous que l'on retienne de votre présidence du conseil départemental ?

Je n'ai pas l'ambition, comme certains, de voir mon passage à la tête du département célébré par de grandes œuvres. D'abord, le travail ce n'est pas Monteil seul, c'est un travail collectif. Mon plaisir, c'est d'avoir dit, il y a deux ans, « merci » au président de la République pour qu'il soutienne le dossier de désenclavement du Chablais, et d'avoir dit, au mois de mai, « merci » à l'infirmière qui m'a vacciné. Mes souvenirs sont ceux du quotidien comme ceux liés aux gros dossiers. C'est un ensemble. Le quotidien, dans les compétences qui sont les nôtres, a autant d'importance que les dossiers à 10, 20, 50 millions.

Malgré tout, quel dossier a pu vous marquer un peu plus que les autres ?

Peut-être le désenclavement du Chablais, parce que ça fait trente ans qu'il est évoqué. C'est un dossier très compliqué, avec une Déclaration d'utilité publique approuvée puis retoquée par le Conseil d'Etat. Nous sommes revenus avec un nouveau dossier, la DUP a été approuvée et le gouvernement a lancé l'appel d'offres pour la concession. Je me suis beaucoup battu sur ce dossier, comme sur celui de la construction de nouveaux collèges. Trois collèges sont en construction, un est à venir et deux autres sont dans les tuyaux. Mais, je me répète, n'oublions pas le quotidien : la voirie, le déneigement et tous ces sujets souvent banalisés.

À l'opposé, quel est le dossier qui vous laisse le plus de regrets ?

J'en identifie deux. Le premier concerne la réalisation d'infrastructures : le tunnel du Semnoz et son bus à haut niveau de services. Deux combats portés par le Conseil départemental avec les territoires. Jusqu'aux dernières élections municipales, les financements étaient là, puis les territoires ont mis une croix dessus. Le dossier est sur une étagère, mais il n'est peut-être pas mort. Le deuxième sujet, c'est l'échec de la candidature aux Jeux olympiques de 2018. Je me suis beaucoup impliqué. J'ai consacré beaucoup d'énergie à cette candidature, mais le Conseil départemental s'est rendu compte assez vite que le dossier coréen, pas meilleur que celui d'Annecy et de la Haute-Savoie, allait l'emporter après deux échecs consécutifs. A ce moment-là, déjà, j'avais suggéré au Comité international olympique de retirer notre dossier et de le différer en 2022. Finalement nous sommes allés jusqu'au bout et nous avons perdu. Mais nous n'avons pas tout perdu. Certains dossiers ont pris du temps, mais commencent à sortir, sur les infrastructures ferroviaires et FuniFlaine. La candidature aux Jeux olympiques a servi à ça.

Au fil des ans et des réformes, le rôle, les missions du conseil général, devenu conseil départemental, ont beaucoup changé. Quel est votre regard sur ces évolutions ?

Les compétences du Département ont été rognées, notamment sur le champ de l'économie. La clause de compétence générale ne nous appartenant plus, nous n'avons plus la possibilité d'investir sur l'économie, c'est un regret. Ceci dit, les ressources

du Département de la Haute-Savoie sont restées relativement importantes et dynamiques. Le budget du conseil départemental et la masse d'investissement sont en progression. A une époque, pas si lointaine, une disparition de l'échelon départemental a été évoquée.

Avez-vous craint cette éventualité ?

La loi NOTRe a effectivement ouvert la voie à cette suppression. Les présidents de département, de droite et de gauche, se sont battus pour conserver cet échelon. L'histoire nous a donné raison. Quand la taille des régions a doublé, il est devenu indispensable d'avoir un échelon de proximité. Il est compliqué d'imaginer la région Auvergne Rhône-Alpes sans l'échelon départemental. A un moment, une version de la loi conservait les conseils départementaux uniquement pour les compétences du champ social. C'est à ce moment-là qu'est née l'idée de fusionner les départements de Savoie et de Haute-Savoie.

Pour quelles raisons ?

Il s'agissait de fusionner et de conserver un certain nombre de compétences. En Savoie et en Haute-Savoie, nous avons les moyens de les financer, en faveur de l'économie, pour les transports scolaires, qui ont été confiés à la Région, alors qu'il s'agit des transports du quotidien, pour la construction des lycées. Nous n'avons pas obtenu la fusion, mais nous avons gagné le combat pour la survie des départements, qui peuvent encore mener des actions, malgré tout.

Même sans fusion, l'échelon bi-départemental a été maintenu, avec l'Assemblée des pays de Savoie. Pourquoi ?

L'Assemblée des pays de Savoie, devenue Conseil Savoie Mont Blanc, porte sur des sujets qui ont du sens, dont la culture avec notre histoire commune. Sur l'enseignement supérieur, sans s'associer, nous n'aurions certainement pas conservé d'université à Chambéry et à Annecy. Sur le tourisme, la marque de destination Savoie Mont Blanc est une réalité, alors qu'on ne vient pas faire du tourisme en Auvergne Rhône-Alpes. Même s'il existe des différences entre nos stations, au même titre que la production agricole, Savoie Mont-Blanc est une destination homogène qu'accompagne une politique de promotion commune. Pour animer le Conseil Savoie Mont Blanc, il n'y a pas eu de création d'emploi. Le personnel des deux départements fait le travail.

Dans ce contexte, fusionner pour fusionner ça ne sert à rien. Il faut rester proche des gens. Si nous avions pu conserver la clause de compétence générale, une fusion aurait eu du sens. Mais sans autonomie, à l'image de celle de la Corse, que l'Etat nous a interdite, la fusion a perdu son sens. Notre dossier a été étudié à la légère, certainement par crainte de demandes ultérieures des Basques, des Bretons, des Catalans. Nous avons été menés en bateau, alors que le gouvernement avait ouvert la voie à l'expérimentation.

Lors de la campagne électorale, vous avez regretté que les enjeux départementaux soient si peu commentés. Pourquoi ?

Les médias nationaux ont tendance à banaliser les actions des Départements. On l'a vu durant la campagne électorale, durant laquelle il n'a été question que des régionales et du tremplin vers l'élection présidentielle. Je suis outré que les départements soient ainsi complètement zappés, alors que leurs compétences concernent le quotidien des habitants : action sociale, aménagements, transports, aménagement numérique, collèges, sapeurs-pompiers, sport, culture, tourisme...

Un plan pour reconstruire la montagne française

Le Premier ministre, Jean Castex, a choisi la haute vallée de Tarentaise pour dévoiler les grandes lignes du futur plan « Avenir Montagnes » dont l'objectif est d'accompagner « les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente et durable, adaptée aux spécificités de chaque massif ». L'État, qui s'engage sur 150 millions d'euros, fait appel aux régions pour un co-financement équivalent.

A Bourg-Saint-Maurice, jeudi 27 mai, Jean Castex est revenu sur les échanges « *virils mais corrects* » qui l'avaient opposé aux élus et aux professionnels de la montagne française dès l'annonce de la non-ouverture des remontées mécaniques en décembre 2020. Le Premier ministre a rappelé les 5,4 milliards d'euros d'aides d'urgence et de relance versés aux entreprises et aux collectivités, tout en reconnaissant qu'il existe encore « *des trous dans la raquette* ».

Selon Jean Castex, le plan « *Avenir Montagnes répond à l'ambition d'un tourisme durable et résilient à travers trois axes : Favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles ; Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne ; Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids* ». Au total, le plan Avenir Montagnes représente une mobilisation de plus de 640 millions d'euros de crédits publics pour la montagne, générant près de 1,8 milliard d'investissement dans ces territoires. En particulier, le gouvernement lance le fonds « *Avenir Montagnes* » doté de 331 millions d'euros comprenant un volet de soutien à l'investissement de 300 millions d'euros visant



Jean Castex, Premier ministre, jeudi 27 mai à Bourg-Saint-Maurice.

Plus de 5,4 milliards déjà versés à la montagne française

Selon les services du Premier ministre, au 27 mai, l'Etat avait déjà versé « *plus de 5,4 milliards d'euros d'aides d'urgence et de relance* » aux entreprises et territoires de montagne.

Les mesures d'urgence (4,6 milliards) sont allées au soutien à la trésorerie des entreprises (2 milliards), aux exploitants de remontées mécaniques (480 millions d'euros), aux salariés bénéficiant du chômage partiel (535 millions) et aux communes (36 millions) au titre du dispositif de garanties des recettes fiscales. Elles sont 1176 dans ce cas. Les prêts garantis par l'Etat (PGE) sont comptabilisés dans ces mesures d'urgence (1,6 milliard),

bien que remboursables par les entreprises. Dans le cadre du plan de relance, les entreprises de zones de montagne ont bénéficié d'une enveloppe de 330 millions d'euros sous forme de prêts et d'investissement de bpi france et de la Banque des territoires. Pour les collectivités territoriales de montagne, les différentes dotations d'investissements et de soutien à l'ingénierie dépassent les 480 millions d'euros. Selon les services du Premier ministre, « *Avenir Montagnes, c'est 650 millions d'euros de soutien public générant 1,8 milliard d'euros d'investissement dans les territoires.* »

Le plan « Avenir Montagnes » en 14 mesures

Mesure 1: Lancement d'un fonds « Avenir Montagnes » doté de 331 millions d'euros comprenant un volet de 300 millions d'euros, cofinancés avec les régions, pour soutenir les investissements en lien avec les axes du plan, et un volet de 31 millions d'euros d'accompagnement à l'ingénierie des territoires qui en ont besoin pour monter ce type d'investissements.

Mesure 2: Mise en place d'un point d'entrée unique au niveau local pour accompagner les acteurs de la montagne dans l'accès aux dispositifs de soutien.

Mesure 3: Mobilisation du prêt tourisme au profit des acteurs de la montagne.

Mesure 4: Mobilisation de la garantie de la Caisse des Dépôts pour faciliter l'accès des opérateurs aux prêts relance tourisme sur fonds d'épargne et à l'enveloppe de 500 millions d'euros qu'elle propose.

Mesure 5: Soutien aux « colos apprenantes » en montagne.

Mesure 6: Négociation d'un accord national de tarifs préférentiels pour les établissements organisateurs de séjours montagne pour enfants.

Mesure 7: Lancement d'une initiative pour jumeler les écoles et les établissements scolaires de la montagne avec ceux du reste du territoire.

Mesure 8: Création d'un nouveau prêt subordonné pour les opérateurs du tourisme social de taille intermédiaire.

Mesure 9: Renforcement des actions de promotion de la destination montagne toute l'année par Atout France à hauteur de 8 millions d'euros de 2021 à 2024.

Mesure 10: Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt France Mobilités pour accompagner en ingénierie les solutions de mobilités durables, innovantes et de proximité du premier et dernier kilomètre (parmi lesquels les projets de création d'ascenseurs valléens).

Mesure 11: Faire de la biodiversité un atout du développement

touristique local par l'aménagement et la restauration de 1000 km de sentiers de montagne, ainsi que par la protection de la biodiversité dans une démarche de valorisation.

Mesure 12: Mobilisation du fonds Tourisme durable vers les territoires de montagne à hauteur de 8 millions d'euros.

Mesure 13: Instauration pour le tourisme de montagne d'une cessibilité du droit de préemption du preneur commercial en cas de local loué au bénéfice de nouvelles foncières dédiées pour conserver les hébergements en résidences de tourisme en gestion active. La Banque des Territoires y contribuera à hauteur de 25 millions d'euros de fonds propres par an pendant 5 ans dans le cadre de tours de tables diversifiés.

Mesure 14: Lancement par Atout France d'un appel à manifestation d'intérêt France Tourisme Ingénierie financé par la Banque des Territoires pour stimuler et accompagner les opérations de rénovation des copropriétés et des résidences de tourisme en station.

l'émergence de projets touristiques en lien avec les trois axes du plan et un volet d'accompagnement de 31 millions d'euros consacré à l'accompagnement en ingénierie des territoires qui en ont besoin ».

Aux 181 millions d'euros engagés par l'Etat, s'ajoutent 150 millions de co-financement des six régions montagneuses de France ainsi que 125 millions de la Banque des territoires pour le financement, sur cinq ans, de foncières engagées dans des projets de lutte contre les « lits froids ».

« Nous allons également soutenir l'investissement des entreprises du tourisme de montagne, notamment en matière d'infrastructures, en facilitant l'accès des opérateurs à la poche de prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts. A cet effet, un système de garantie sera mis en place pour la Caisse des Dépôts sur sa section générale afin que les entreprises puissent effectivement bénéficier de l'enveloppe de 500 millions d'euros pour financer sur le très long terme des projets d'infrastructures touristiques. Ce dispositif a été instauré dans le cadre du plan tourisme, mais faute de garantie, très peu mobilisé. D'où l'annonce faite ce matin, dont nous

estimons qu'avec l'effet de levier sur le financement privé, elle devrait générer de l'ordre de 200 millions d'euros au bénéfice des équipements touristiques de la montagne », complète le Premier ministre.

Les professionnels de l'aménagement de la montagne, qui figurent parmi les désormais fameux « trous dans la raquette » espéraient mieux. Ils font, pour l'instant, bonne figure car un engagement a été pris de se revoir à la rentrée pour vérifier la réalité de l'effet d'entraînement de cette annonce.

Très attendue, une courte phrase de Jean Castex, en presque fin d'intervention, a rassuré les défenseurs d'une transition réfléchie du modèle économique actuel. « Bien entendu, je tiens à affirmer que le ski, dans toutes ses dimensions, restera une activité majeure. (...) Pour donner la pleine mesure à ce plan, il est également essentiel de promouvoir la destination montagne, et de la rendre accessible au plus grand nombre, notamment aux plus jeunes. Nous allons donc augmenter de 2 millions d'euros par an, de 2021 à 2024, les moyens consacrés par Atout France pour promouvoir la destination montagne tout au long de l'année », explique Jean Castex.

Les professionnels ont du mal à tourner la page

Après de nombreuses déconvenues depuis l'automne 2020, et autant de douches froides, le calendrier du déconfinement a, enfin, souri aux professionnels de la montagne. D'abord programmés en avril, les salons Alpipro et Digital Montagne ont pu se dérouler normalement, les 9 et 10 juin à Chambéry. Annoncées quelques jours plus tôt, les nouvelles mesures gouvernementales permettaient l'organisation de foires et de salons... à partir du 9 juin.



En deux jours, les deux salons, organisés dans plusieurs halls du parc SavoieExpo et en extérieur, n'ont jamais dépassé la jauge de 1 000 personnes au même endroit, évitant ainsi la présentation d'un pass sanitaire.

Le bilan final est bon, similaire à l'édition de 2019 (3 000 visiteurs et 360 exposants). « *Tous les professionnels de la montagne, exploitants de domaines skiables, maires de station, offices de tourisme, fournisseurs de l'aménagement de la montagne, professionnels du marketing touristique, attendaient avec impatience de pouvoir se retrouver après de long mois d'isolement et ont tous répondu présent à ce rendez-vous qui leur a permis d'échanger, de partager leurs points de vue sur l'évolution de leur écosystème, de découvrir les innovations et surtout de préparer et de se projeter ensemble vers l'avenir!* », analysent les dirigeants de SavoieExpo, nouvel organisateur des salons Alpipro et Digital Montagne.

Informelles ou formalisées lors de tables rondes et d'ateliers, les nombreuses rencontres ont été l'occasion de belles retrouvailles. Mais le « *plaisir d'être ici* », dixit Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, président de l'Association nationale des maires de stations de montagne, n'est pas parvenu à effacer le traumatisme de la non-ouverture des remontées mécaniques durant l'hiver 2020-2021. Entre regrets et perspectives, de nombreux échanges ont porté sur l'importance du ski alpin et des glisses associées dans le modèle économique alpin.

« Nous avons besoin du modèle actuel et du ski »

En première ligne durant de nombreux mois pour défendre la montagne française et ses acteurs, Jean-Luc Boch l'affirme : « *Cette non-ouverture des remontées mécaniques a mis en avant, principalement, une chose : sans les remontées mécaniques, le modèle économique de la montagne aménagée ne fonctionne pas. Qu'on arrête de nous dire que c'est possible, qu'on arrête de nous dire qu'il y a des possibilités de fonctionner*

avec la diversification. Cette diversification existe déjà. Mais, si nous voulons travailler un peu plus sur un modèle vertueux, il faudra de l'argent. Et, n'en déplaise à ceux qui ne veulent pas le croire, nous avons besoin du modèle actuel et du ski pour financer l'avenir de la montagne. »

Sur la même longueur d'onde, Alex Maulin, président de Domaines skiables de France, estime que : « *Depuis des décennies, nos territoires ont beaucoup évolué. Ils vont continuer à évoluer. Nous devons être les pionniers de cette évolution. Le plan « Avenir Montagnes » (lire pages 32 et 33) ne doit pas être un plan cosmétique. Il faut des réformes en profondeur. Nous ne demandons pas seulement de l'argent, nous demandons de la simplification, de la stabilité, des outils pour être maîtres de notre destin. Nous avons besoin, demain, de pouvoir construire notre avenir sur des bases solides.* »

Indemnisés par l'Etat après ces longs mois d'inactivité, les gestionnaires de domaines skiables ont pris l'engagement de financer de nouveaux investissements. Mais le temps presse pour engager des chantiers avant l'automne et les premières neiges.

« La bataille pour la montagne aménagée »

Les entreprises spécialisées dans l'aménagement de la montagne sont dans le dur. Et risquent de se retrouver dans une situation inextricable si elles devaient ne pas travailler avant le printemps 2022. « *Heureusement, la solidarité nationale a été très puissante. Nous avons traité avec beaucoup de détermination les fameux « trous dans la raquette », particulièrement nombreux en Savoie, grâce à nos efforts conjoints. Mais il reste encore beaucoup à faire. Le combat continue. En Savoie, beaucoup d'entreprises n'ont pas encore été aidées à la mesure des préjudices qu'elles ont subis. Je pense notamment aux équipementiers de la montagne qui vont avoir besoin d'un accompagnement sur la durée. Ce sera un combat politique majeur à mener* », constate



Bruno Gastinne, président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Savoie.

Didier Bic, président d'Afmont, l'association des fournisseurs de matériels et services pour la montagne: « *Les circonstances qui nous ont amenés à cet état de choc, ce n'est pas un manque de neige ou sa raréfaction. Nous avons eu un bel hiver. Il ne s'agit pas d'une désaffection de nos clients pour la glisse. Une décision administrative a fait que nous avons fermé les remontées mécaniques. Il ne faut pas tout mélanger et tirer des conclusions erronées de cette crise. Cette crise n'a pas apporté d'informations nouvelles sur le réchauffement climatique et le ski a déjà montré sa capacité de résilience. Sous réserve que la neige et les conditions météorologiques soient au rendez-vous, je pense que la saison 2021-2022 sera bonne. Pour autant il ne faut pas ne rien faire et réfléchir au sens de nos activités, comme les touristes réfléchissent au sens de leurs vacances et de leurs loisirs. Nous travaillons, depuis 2007, pour rendre les domaines skiables plus propres. Ils le sont devenus. Aujourd'hui, l'avenir de la montagne passe par des innovations et la bataille pour la montagne aménagée passe par une communication factuelle et volontariste de tous les acteurs, vis-à-vis des touristes qui la fréquentent et aussi des législateurs et des acteurs territoriaux à qui il incombe une vérité environnementale mais aussi sociale et économique.* »

« A ceux qui bannissent déjà le terme ski »

Dévoilé la veille des salons Alpro et Digitale Montagne, les chiffres de fréquentation des stations de ski américaines font grincer des dents en France. Avec 59 millions de journées skieurs commercialisées durant la saison 2020-2021, les Etats-Unis enregistrent leur 5^e meilleure performance depuis la fin des années 1970. La France, qui stagne à 53 millions de journées ski depuis le milieu des années 2010 aura fort à faire pour retrouver son leadership mondial.

« Cette période a été très révélatrice de comment fonctionne la montagne enneigée, comment fonctionne et évoluent les stations de ski. Nous devons être attentifs à la mise en œuvre des promesses du plan « Avenir Montagnes ». Cette crise a accéléré notre réflexion sur l'avenir de la montagne. Dans la défense comme dans la promotion de la montagne aménagée, il nous faut conserver cette cordée montagnarde pour mutualiser nos moyens et nos actions pour avoir un message clair sur nos destinations. A ceux qui bannissent déjà le terme ski dans leur communication, à ceux qui souhaitent dire « stations de montagne » à la place de « stations de ski », qu'ils fassent attention de ne pas faire une erreur, surtout si nous avons l'ambition de redevenir la première destination mondiale », milite Eric Brèche, président du Syndicat national des moniteurs du ski français ?

Mountain Tourism Awards : les lauréats 2021

Expérience client (2 lauréats)

- **Hautes Pyrénées Tourisme**
Pyrénées Road Trip, aventure à vivre sur une destination pyrénéenne transfrontalière unique.
- **Méribel Tourisme**
Dolist, gestion de l'expérience client utilisant l'unification des données propriétaires des acteurs du tourisme de la station au sein d'une customer data platform (CDP).

Transformation digitale

- **Plagne Resort**, nouvelle agence de voyages en ligne du territoire de La Plagne.

Social média

- **Poisson d'avril Covid-19** de l'office de tourisme de Val Thorens. Comment prendre avec humour une place médiatique dans une saison difficile.

Social média - Coup de cœur du jury

- **Calendrier de l'avent du Bélier 2020** à La Clusaz, jeu concours destiné à fidéliser les abonnés.

Diversification touristique (2 lauréats)

- **Les Saisies Villages Tourisme**
Balcon sur le Mont Blanc, création de points d'attractivité différenciés au sommet des remontées mécaniques exploitées hiver/été.
- **MoonBikes**
Snowbike électrique made in Haute-Savoie

Hébergement touristique durable (2 lauréats)

- **Maulin Ski**
Résidence de tourisme L'Etoile des Sybelles, première résidence 100 % modulaire bois en station.
- **Face B**
Plate-forme digitalisée simplifiant le parcours de rénovation des propriétaires de résidences secondaires.
- **Montagne zéro carbone**
- **La Ruche** (Les Arcs/Peisey-Vallandry)
Collectif engagé pour une montagne zéro carbone.

Mountain Events

- **Trail EDF Cenis Tour**
Organisée par KCIOP, la 11^e édition du trail a eu lieu le premier week-end du mois d'août 2020 malgré le contexte sanitaire.

L'Agence Savoie Mont Blanc part à l'assaut des jeunes

En charge de la promotion des deux départements savooyards, l'Agence Savoie Mont Blanc organisera cet été une tournée d'événements, axés autour des sports freestyle, pour attirer une nouvelle clientèle à la montagne.

En partenariat avec le Festival international des sports extrêmes (Fise), trois étapes se dérouleront à Tignes (10 juillet), Avoriaz (17 juillet) et à La Clusaz (25 septembre). Autant d'occasions de présenter de nouvelles expériences en Savoie Mont Blanc et créer du lien avec la génération Z dans le cadre de la conquête de la cible jeunes souhaitée par l'Agence Savoie Mont Blanc.

Avec ce partenariat, l'Agence Savoie Mont Blanc engage un virage dans sa stratégie marketing en boostant ses actions de (re) conquête de la clientèle jeune, pour assurer un avenir à la montagne. Les jeunes touristes d'aujourd'hui seront les clients potentiels de demain d'où l'enjeu stratégique pour l'organisme de promotion de la Savoie et de la Haute-Savoie de déployer un ambitieux plan d'actions en direction de cette cible aux attentes particulièrement exigeantes.



Et sur les réseaux sociaux

Après avoir développé un imaginaire créatif de la montagne dans toutes ses productions de contenus (films de campagne, visuels sur les réseaux...) avec des images illustrant la liberté, l'évasion, des valeurs chères à cette nouvelle génération, l'Agence Savoie Mont Blanc élargit sa visibilité auprès des jeunes en proposant de beaux rendez-vous pour les mordus de glisse été comme hiver : la tournée FISE et le High Five Festival, événement glisse majeur à Annecy qui fêtera ses dix ans cet automne et pour lequel l'Agence Savoie Mont Blanc devient pour la première fois partenaire officiel.

Deux nouveaux réseaux sociaux lancés par l'Agence Savoie Mont Blanc à l'occasion de cette tournée, sur Snapchat et TikTok. Ces plateformes digitales séduisent les jeunes. Les 16-25 ans les utilisent respectivement à 74 % et 38 % (Etude Diplomeo 2020).

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche #DemainSavoieMontBlanc portée par l'Agence Savoie Mont Blanc, sous l'égide des conseils départementaux de la Savoie et de la Haute-Savoie, une des dix commissions thématiques est entièrement consacrée aux jeunes afin d'engager la transition positive du territoire avec ceux qui profiteront pleinement de la montagne dans les années à venir.

Les magazines Altus présents à AlpiPro

C'est une première pour l'entreprise Grands Espaces. Les 9 et 10 juin, à Chambéry, elle a participé au salon professionnel AlpiPro. L'occasion de présenter Altus, sa collection de magazines de station (Chamonix, Courchevel, Megève, Méribel, Morzine-Avoriaz, Val Thorens, Val d'Isère, Serre Chevalier, Crans Montana et Verbier) ainsi que son savoir-faire en matière de contenus délégués, dont le dernier en date, Bleu, le magazine annuel de l'office du tourisme Aix les Bains Riviera des Alpes.

Durant ces deux journées, Alain Poncet et Roland-Claude Durand-Terrasson, les dirigeants de Grands Espaces, ont pu rencontrer de nombreux acteurs de la montagne et des maires de stations, ravis d'évoquer l'évolution du contenu de Mairies des pays de Savoie. En 2019, CGM Communication, la société éditrice du magazine des élus des pays de Savoie a rejoint le giron de Grands Espaces.



Passage du président de la CCI Savoie, Bruno Gastinne, sur le stand de Grands Espaces.

La servitude de marchepied : des obstacles restent à franchir

Un rapport du ministère de la Transition écologique et solidaire datant de mai 2017 l'affirme : la commune d'Anthy-sur-Léman peut être citée en exemple pour la mise en place de la servitude de marchepied, qui permet de marcher le long des rives en traversant des propriétés privées.

L'engagement des autorités est mis en exergue. Actuel adjoint en charge des questions environnementales, Jean-Paul Vesin a été maire du village de 2008 à 2014 et salue l'esprit visionnaire de son prédécesseur à ce poste entre 1989 à 2001, Noël Duchêne. « Il y a eu un acte politique fort en 1995 qui a été d'inscrire des emplacements réservés dans le cadre du plan d'occupation des sols », souligne Jean-Paul Vesin. Cet élu a participé à toutes les rencontres de concertation avec les riverains et le cheminement a été aménagé et balisé en 2011-2012. Particulièrement apprécié des promeneurs, il longe le lac sans être intrusif sur les propriétés privées. Anthy-sur-Léman en est au stade de devoir changer les panneaux qui indiquent aux marcheurs leurs droits et devoirs, tellement ils sont usés par les années. Ce qui est loin d'être le cas de toutes les communes de Savoie et de Haute-Savoie concernées !

Le Léman, des avancées notables

La signalétique est également un sujet important pour l'association « *Le lac pour tous* ». Ses membres se battent depuis 2013 pour l'application de la servitude de marchepied sur la totalité des 58 kilomètres de rives françaises du Léman. Ils ont contacté Thonon Agglo et la communauté de communes Pays d'Evian - Vallée d'Abondance pour financer des panneaux communs sur toute la bande littorale et sont dans l'attente de réponses.

« *Le Lac pour tous* » n'a pas ménagé sa peine. Elle a souvent bataillé auprès des autorités, des administrations et des riverains pour que les piétons puissent circuler le long du Léman. Avec à la clef des résultats. « *Les deux-tiers des rives sont accessibles ; chaque année, un nouveau tronçon est ouvert* », note le président Jean-Paul Lugrin. Dernier succès après six ans de négociations : la liaison entre les parcs de Corzent et de Montjoux à Thonon-les-Bains avec la traversée de la parcelle d'un émir et des aménagements parfois conséquents, financés par les propriétaires, pour ne pas être importunés par des regards indiscrets.

Anncy, les tribunaux saisis

Autour du lac d'Anncy, les associations prônant l'accès aux rives rencontrent beaucoup plus d'obstacles. « *La mauvaise volonté des préfets explique cette situation* », assure Bruno Perrier de l'Association lac d'Anncy environnement (ALAE). Depuis 2006, ce militant ne compte pas ses heures pour défendre ce qu'il juge être un droit pour tous et non réservé à des privilégiés. « *A Duingt, il a fallu sept ans pour libérer des terrains appartenant à l'Etat!* », tempête-t-il. Du quai de Chavoire à Veyrier-du-Lac à la presqu'île d'Angon sur la commune de Talloires, l'association a multiplié les procédures devant les tribunaux pour que la servitude de marchepied ne soit pas un concept utopique.

Le lac du Bourget, très accessible sur sa partie non montagneuse, n'est pas irréprochable, même s'il a bénéficié d'aménagements



remarquables suite à une volonté des pouvoirs publics. Le projet Grand Lac, lancé en 1997 par le conseil départemental de la Savoie, a débouché sur un chantier programmé sur quinze ans pour favoriser la mobilité douce et l'accès gratuit aux plages entre Le Bourget-du-Lac et Brison-Saint-Innocent. Une valorisation du littoral qui a nécessité un investissement de l'ordre de 462 millions d'euros, financés par le Département, la Région, l'Etat et les collectivités. Un projet particulièrement ambitieux. Ainsi, pour contourner l'obstacle constitué par la voie ferrée, un sentier lacustre a été construit pour partie sur l'eau avec un système de pilotis entre la baie de Mémard à Aix-les-Bains et la pointe de l'Arde à Brison-Saint-Innocent.

Aix-les-Bains a libéré sa plage

Il n'empêche, un verrou important vient seulement de sauter : la plage municipale d'Aix-les-Bains, payante depuis son ouverture en 1930. Suite à l'intervention de l'association Duralaix auprès du préfet de la Savoie en juin 2019, Grand Lac, la communauté d'agglomération du lac du Bourget, a aménagé une servitude de marchepied tout en redéfinissant l'espace de loisirs. Elle est opérationnelle depuis la fin du mois de mai.

Le lac du Bourget, bon élève ? Le Léman en progrès ? Anncy peut faire mieux ? La géographe Alice Nikolli, autrice d'une thèse sur la privatisation des rives des lacs alpins, apporte quelques nuances à ces appréciations.

Le lac du Bourget, souligne l'universitaire, a des caractéristiques différentes de ses voisins. Il compte peu de secteurs avec des villas les pieds dans l'eau. « *L'accès au lac, qui a beaucoup de succès, ne s'est pas fait au titre de la servitude mais de l'emprise sur le domaine public routier* », relève la spécialiste en évoquant les récents équipements.



Pour le Léman, Alice Nikolli rappelle un contexte géographique et historique bien particulier pour expliquer la longueur des linéaires, à savoir la proximité de la Suisse, le passage des patrouilles de douaniers le long des rives, et un contrôle régulier de l'Etat via les services thononais de la Direction départementale des territoires (DDT) de Haute-Savoie. Jusque dans les années 1970, est-il écrit dans sa thèse, les douaniers avaient une clé des propriétés pour pouvoir les traverser !

Manque de contrôles

Quant au lac d'Annecy, ses rives sont accessibles au public sur un peu moins de la moitié de leur linéaire total, et essentiellement grâce à des espaces de propriété publique. Sur le reste du plan d'eau, constate la géographe, la servitude n'est pas respectée ou si peu. Ce qui engendre des situations conflictuelles, des feuilletons judiciaires, entre des propriétaires particulièrement efficaces et bien conseillés dans leur défense et des associations de citoyens tout aussi déterminées pour faire respecter la loi. Dans les conclusions de sa thèse, Alice Nikolli note qu'« au cours du XX^e siècle, la publicisation des rives apparaît ainsi comme un leitmotiv des politiques locales, et parfois nationales, sans que des résultats notables aient été obtenus pour autant, du fait de la capacité d'opposition des propriétaires riverains et d'un manque de contrôle avéré de la part de certaines administrations. C'est donc autour du phénomène de privatisation des rives, et des tentatives largement infructueuses de corriger la situation, que s'est constitué, de longue date, un problème public. »

Les lacs d'Annecy, du Bourget et du Léman sont mis en avant sur des cartes postales des Pays de Savoie. Particulièrement prisés à la belle saison, ils sont de plus en plus attractifs. Et pourtant, le partage de leurs rives ne va pas de soi puisque perdurent, par endroits, des portails fermés à double tour ! Au regard du développement du tourisme de masse, et ses répercussions sur l'économie locale, les concessions faites à des intérêts privés pourront-elles perdurer dans les années à venir ?



Ce que dit la loi



La notion de « servitude de marchepied » remonte au XVII^e siècle. Initialement, elle devait permettre aux employés du service de la navigation d'entretenir les berges, le halage des bateaux et les secours. L'institution d'une servitude sur les lacs domaniaux date de 1964. Elle concerne, dans notre région, les lacs d'Annecy, du Bourget et la partie française du Léman : ils font partie du domaine public fluvial de l'Etat (1). Il s'agit d'un régime de propriété particulier, défini par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui comporte de nombreuses spécificités par rapport à un régime de propriété classique. Ainsi l'article L2131-2 stipule que « les propriétaires riverains d'un cours d'eau ou d'un lac domanial ne peuvent planter d'arbres ni se clore par haies ou autrement qu'à une distance de 3,25 mètres. Leurs propriétés sont grevées sur chaque rive de cette dernière servitude de 3,25 mètres, dite servitude de marchepied ».

Par une loi du 28 mai 1965, la servitude de marchepied a été étendue aux pêcheurs et par la loi du 30 décembre 2006 aux piétons. Le principe de continuité du cheminement sur la servitude de marchepied date du 17 août 2015. Il autorise à s'écarter de la rive qu'en présence d'un « obstacle naturel ou patrimonial ».

Il ne saurait être admis que l'emprise de la servitude soit utilisée à titre privatif ou de telle sorte que l'usage fait par une personne constitue un obstacle à la libre circulation des tiers. Le propriétaire riverain redevable de la servitude de marchepied n'a pas d'obligation d'entretien de ladite servitude. Une commune, un groupement de communes, un département ou un syndicat mixte concerné peut, après accord avec le propriétaire du domaine public fluvial concerné, entretenir l'emprise de la servitude de marchepied le long des cours d'eau.

(1) Le lac d'Aiguebelette est un lac non domanial, qui appartient à EDF pour la partie nord-ouest et à des particuliers pour la partie sud-est.

Le vélo change de vitesse

En France, durant le premier trimestre 2021, selon l'association Vélos et Territoires, la pratique de la bicyclette a connu une progression de 32 % par rapport à 2019 et de 40 % par rapport à 2020. Ce succès n'en est qu'à ses prémices au regard des projets portés par les élus dans les deux départements savoyards pour développer et faciliter la pratique.

La progression profite à tous les secteurs : urbain (+ 30 % de passages depuis 2019), périurbain (+42 %) et rural (+38 %). Après la crise sanitaire, dans les villes des pays de Savoie, dont Annecy et Chambéry, des pistes cyclables ont été créées à la hâte et les magasins de cycles ont été dévalisés par les nouveaux pratiquants ou ceux qui ont souhaité faire réparer leur engin. Un engouement que tous les élus ressentent sur le terrain. Les planètes semblent alignées entre l'Etat et les collectivités locales pour répondre à cette demande et financer de nouvelles infrastructures. Les communautés de communes ou d'agglomération, en charge de la mobilité sur le terrain, mo-



Christelle Beurrier, maire d'Excenevex (© Studio ah).

Christelle Beurrier, maire d'Excenevex

« Tout aménagement est attendu par la population »

Maire d'Excenevex et conseillère départementale, Christelle Beurrier préside l'association nationale Vélos et Territoires. Elle explique sa mobilisation pour le vélo en France et dans sa petite commune de 1 110 habitants.

piste va vers Yvoire et la navette lacustre de Nyons. De l'autre côté, à Sciez, nous avons un projet de bus à haut niveau de services avec stationnements possible pour les autos et les vélos, sans parler de ceux qui peuvent aller plus loin, en vélo électrique.

Quels sont vos prochains objectifs pour le Chablais ?

Nous sommes en train de travailler à notre schéma cyclable structurant qui sera abouti d'ici le premier trimestre 2022. L'idée est de créer des liens pour aller vers nos pôles gare, les zones de bus où nous amènerons des stationnements vélos. Nous poussons à la création d'une ressourcerie avec un atelier de réparation de vélos pour accompagner les gens et il y a aussi des choses à faire pour les aider concrètement à se remettre en selle et savoir rouler en ville.

En tant que présidente de Vélos et Territoires que dites-vous aux élus pour les convaincre à se lancer dans ce type de mobilité ?

Il y a aujourd'hui un vrai alignement des planètes entre l'Etat et les collectivités locales pour créer des infrastructures et décliner des services autour du vélo. Réaliser un maillage qui permet de pratiquer le vélo au quotidien est très attendu par la population. C'est la mobilité de demain qu'il faut préparer d'abord par une politique auprès des jeunes, mais pas exclusivement. C'est important, pour la santé et le bien-être de tout le monde. Cela limite l'autoseulisme sur des petits trajets et il y a tout un écosystème du vendeur au réparateur en passant par toutes les activités touristiques qui ne sont pas délocalisables.

Quelle politique menez-vous en faveur de la mobilité douce dans votre commune ?

Ma commune a la chance de se trouver sur l'itinéraire de la Via Rhôna, amenée à relier le Léman à la Méditerranée. Elle a été une des premières à réaliser la traversée de son centre bourg. Au départ, nous nous sommes intéressés à la mobilité cyclable pour une raison touristique puis, étant à vingt minutes de la frontière suisse, nous avons réfléchi à la mobilité du quotidien. La

bilisent de nouveaux moyens pour leur schéma directeur des aménagements cyclables, visant à réaliser, à l'horizon 2030, des itinéraires avec des pistes continues et un maximum de sécurité. Les élus de Grand Chambéry ont adopté ce schéma fin 2019 avec l'objectif de doubler le linéaire « qui devrait passer de 80 kilomètres aujourd'hui à 160 km » souligne Éric Lux, directeur du pôle transport au sein de la collectivité. Ce futur réseau qui a été concerté avec les communes pour dégager des itinéraires fonctionnels pour déplacements quotidiens des habitants et avec les cyclistes à travers différents questionnaires, a abouti cette année au lancement d'une douzaine d'aménagements.

Véloroutes d'intérêt départemental

La nouvelle équipe élue du Grand Annecy est, elle aussi, convaincue que « le vélo est un moyen de circuler mieux dans la cluse du lac où 32 % des déplacements sont internes à chaque commune », précise Didier Sarda, vice-président en charge de la mobilité active et territoire cyclable au sein de l'agglomération. Les élus travaillent aussi à un schéma directeur cyclable, avec un volet aménagement qui sera soumis au vote cet automne. Cet été, l'agglomération lance un test grandeur nature autour du lac en installant une dizaine de vélostations, avec un système de location de vélos à l'heure « pour proposer de faire de petits déplacements en intermodalité » souligne l' élu

en insistant sur la présence d'agents pour faire de la pédagogie et faire découvrir les potentialités des vélos électriques qui peuvent opportunément remplacer une voiture pour les petits trajets urbains ou périurbains. Depuis le mois de juin, 200 vélos ont ainsi été mis à disposition (1,50 €/heure). Après quatre mois de fonctionnement, les élus auront toutes les cartes en main pour dupliquer ou non le système sur les trente-quatre communes du territoire. En pays de Savoie, les départements sont aussi des acteurs majeurs de cette politique vélos pour le financement des infrastructures.

En 2021, le budget de la Savoie est de 3,5 millions d'euros et de 9,5 millions d'euros en Haute-Savoie, dont la démarche est pionnière, avec des Véloroutes d'intérêt départemental comme la Via Rhôna entre le Léman et la Chautagne, la V 61 de Genève à Sallanches la V 62 dans la Combe de Savoie et la V 63 entre Chanaz et la vallée de l'Isère sans oublier le lien avec la véloroute du sillon alpin entre Annecy et Saint-Félix.

Ces nouveaux réseaux, attendus par les pratiquants, risquent de faire boule de neige pour la pratique des déplacements quotidiens des Savoyards...

Franck Villard, maire de Porte de Savoie

*« Un moyen de déplacement pas cher
et respectueux de la planète »*

Maire de la commune nouvelle Porte de Savoie, Franck Villard est vice-président en charge de la mobilité de la communauté de communes Cœur de Savoie. Il explique la politique de sa commune de 3 600 habitants dans le contexte actuel.

Comme maire de Porte de Savoie comment vous positionnez-vous pour ce mode doux de déplacement ?

Une politique de déplacement à vélo n'a pas trop de sens au seul stade communal. Nous avons une véloroute, la V 62 entre Chambéry et Grenoble via le lac de Saint-André et une autre à venir d'Albertville vers Pontcharra, la V63. Dans notre commune quelques habitants partent chaque matin à vélo à leur travail et quelques-uns viennent d'autres communes dans notre zone artisanale. Au sein de notre inter-communalité Cœur de Savoie, autorité organisatrice de la mobilité, nous sommes en train de réaliser un schéma directeur cyclable et à partir de là, nous pourrions le décliner sur nos petites voies communales. Côté financier, nos aménagements seront répartis, entre les communes et la communauté de communes, après approbation du schéma à la fin de l'été.

Accordez-vous une allocation pour l'achat de vélos ?

Oui. La communauté de communes accorde 250 euros par vélo, par famille et par an pour l'achat d'un vélo électrique utilitaire, pour le domicile-travail ou pour aller faire les courses. Nous réfléchissons si la commune peut abonder la somme. Le système s'est mis en place en juillet 2020 et nous avons financé 80 vélos sur les 100 budgétés.

Qu'en est-il des prises de recharge et des stationnements sécurisés ?

Pour notre diagnostic, nous avons réalisé un questionnaire. 800 habitants ont répondu. Ces sujets ont été abordés. Pour les prises de recharges, nous pensons au cœur du village, même si les propriétaires de vélos hésitent à le laisser sans surveillance pendant la recharge. Il faut des dispositifs de stationnement, dont le schéma déterminera les lieux d'implantation.



Franck Villard, maire de Porte de Savoie.

Prévoyez-vous de proposer des cours d'initiation ou de remise en selle ?

Nous utilisons les petites routes pour faire découvrir le vélo sur des trajets entre les écoles et les salles des fêtes. Actuellement, les volontaires peuvent faire des essais, en louant un vélo électrique pendant quinze jours pour 30 euros. La Sécurité routière vient dans les écoles et nous pensons à une vélo-école en lien avec l'agence Eco mobilité. Nous avons déjà travaillé avec les demandeurs d'asile ou les personnes en précarité. Pour eux, mais pas seulement, le vélo est un moyen de déplacement idéal, pas cher et respectueux de la planète.

Une action d'économie d'énergie sur Grand Chambéry

Au début du mois de mai, l'agglomération Grand Chambéry a engagé, avec la société privée Voltalis, un plan de déploiement d'une technologie destinée à faire réaliser des économies d'énergie aux habitants qui se chauffent à l'électricité. Une démarche intéressante, lancée par l'agglomération chambérienne dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

La technologie présentée par Voltalis, entreprise française fondée en 2006, a séduit au sein de Grand Chambéry. Sur le papier, le boîtier développé par la société permet à l'utilisateur d'économiser un peu de la consommation de son ou ses chauffages électriques. A l'échelle de l'agglomération, 11 200 foyers sont dans cette configuration et peuvent donc prétendre à être équipés, gratuitement et sans abonnement. L'entreprise a déjà équipé 100 000 foyers en France et en Europe et ambitionne un million de logements équipés d'ici trois ans, dont 500 000 sur le territoire français. Grand Chambéry et Voltalis espèrent pouvoir, dans les mois qui viennent, déployer cet outil dans au moins 1 500 foyers. Pour cela, l'entreprise a déjà recruté onze conseillers et techniciens d'installation, dont deux directement sur le territoire chambérien et entend poursuivre dans cette voie.

« En parallèle, l'agglomération a souhaité que cette action soit aussi synonyme de retour à l'emploi pour des personnes éloignées de l'emploi, en demandant à Voltalis d'intégrer des clauses pour la promotion de l'emploi », explique Philippe Gamen, président de Grand Chambéry. Sans oublier que des électriciens

ou techniciens locaux peuvent aussi intervenir pour le compte de Voltalis. « Le dispositif Voltalis s'intègre parfaitement dans les actions de réduction des consommations énergétiques, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre la précarité énergétique inscrites dans le volet « énergie » du PCAET de Grand Chambéry, souligne de son côté Aurélie Le Meur, vice-présidente en charge de la transition écologique et du développement durable. Grand Chambéry est le deuxième territoire de Rhône-Alpes à signer cette convention avec Voltalis, ce qui démontre une volonté de soutenir des actions innovantes, des partenaires ambitieux en matière de transition énergétique et de contribuer durablement à l'atteinte des objectifs du plan climat ».

Du côté de l'entreprise, on souligne l'intérêt pour le réseau électrique global. « Au-delà du réel intérêt économique pour les habitants du territoire, notre dispositif leur permet de participer à la décarbonation du système électrique et à la sécurisation de l'approvisionnement des foyers pour les hivers prochains », avance Mathieu Bineau, directeur général de Voltalis.



Comment ça marche ?

Le dispositif se branche sur chaque appareil de chauffage et peut également équiper le ballon d'eau chaude électrique. Outil connecté et intelligent, il va ainsi procéder à des coupures de fonctionnement de l'appareil, n'excédant pas une dizaine de minutes, lorsque la surcharge du réseau est importante. L'entreprise l'assure, ces coupures n'affectent pas le confort des habitants des logements équipés. Ce qui peut sembler intéressant pour les utilisateurs, c'est qu'ils ont accès à un logiciel, accessible sur PC, smartphones et tablettes, pour programmer et piloter leur chauffage, pièce par pièce, mais également suivre leur consommation. Ceci afin de mieux la maîtriser et d'éviter les gaspillages. Voltalis annonce une économie allant jusqu'à 15 % de la consommation annuelle du foyer. Plus il y a d'appareils utilisant cette solution, plus la société est en possibilité de réduire la charge du réseau. Cela permet ainsi d'éviter le recours à des centrales de production d'appoint, utilisant des énergies fossiles. Si c'est entièrement gratuit pour l'utilisateur, c'est parce que la société est rémunérée par le gestionnaire du réseau électrique, sur le principe de l'effacement diffus. Voltalis est également en mesure d'accompagner les nouveaux usages, tels que la charge des véhicules électriques, le stockage ou l'autoconsommation.

L'entreprise Ugitech double lauréate du plan France Relance

Officiellement présenté le 20 mai, le projet Ugi'Ring porté par Ugitech bénéficie du soutien du plan France relance. Déjà engagés, les travaux de récupération de la chaleur fatale des fours pour enrichir le réseau urbain de chaleur d'Ugine sont également accompagnés.



Remis le 20 mai, le chèque de plus de dix millions concerne le projet Ugi'Ring et le chantier de récupération de chaleur fatale des fours d'Ugitech pour le réseau urbain d'Ugine.

Le projet Ugi'Ring est lauréat de l'appel à projets « Résilience » du plan France relance dont l'objectif est de soutenir les entreprises désireuses d'investir dans leur outil de production, en développant des mécanismes innovants et en réduisant l'impact environnemental de leur activité. Des secteurs cibles ont été définis par le gouvernement (santé, industrie, agroalimentaire, électronique) afin de renforcer l'autonomie de la France dans ces domaines clés.

Le projet Ugi'Ring va permettre la création d'une unité de valorisation de produits industriels européens qui aujourd'hui ne trouvent pas assez de circuits de recyclage (piles, batteries, catalyseurs...), et qui récupérera aussi les coproduits métalliques issus de leur production pour fabriquer de nouveaux aciers en ferroalliages. Grâce à Ugi'Ring, Ugitech sera la première « aciérie circulaire » au monde, positionnant l'industrie sidérurgique comme un acteur majeur du recyclage des métaux. Cette nouvelle unité fera baisser les émissions de carbone en réduisant l'achat de matières premières issues de l'extraction minière ; ce qui améliorera la compétitivité du groupe mais aussi la souveraineté des approvisionnements français.

Ugitech est la troisième entreprise savoyarde lauréate de l'appel à projets Résilience, après Trimet (Saint-Jean-de-Maurienne) en novembre et Zadiant (Sainte-Hélène-du-Lac) en début d'année.

Chauffer la ville à moindre coût

A la sortie des fours, la fumée affole les thermomètres. « La température est de 500 degrés. La récupération de cette énergie permet de chauffer l'eau du réseau de chauffage urbain d'Ugine » résume Patrick Lamarque d'Arrouzat, le directeur général d'Ugitech. La valorisation de ces fumées, jusque-là lâchées dans l'atmosphère après filtration, permettra de chauffer des logements ugiinois et à Ugitech de supprimer deux chaudières à gaz pour le chauffage de ses bâtiments. Pour la commune d'Ugine, « la combinaison d'intérêts publics-privés » permet d'économiser 20 % de la facture de gaz et de proposer un coût de 10 à 12 % moins élevé aux locataires. Le gain environnemental est au rendez-vous avec 1 300 tonnes de CO2 rejetées en moins chaque année.

Le plan France relance en Haute-Savoie

Le déploiement du plan France relance continue. A fin mai, plus de 2,840 milliards d'euros avaient déjà été mobilisés au bénéfice du département de la Haute-Savoie.

En Haute-Savoie, les sommes engagées dans le cadre du plan France relance l'étaient au titre des prêts garantis par l'Etat (1,693 milliard de PGE sollicités par 9 682 entreprises), du fonds de solidarité (530 millions en faveur de 30 819 entreprises), de l'activité partielle (321 millions), du report des cotisations sociales (126 millions), de la baisse des impôts de production (112 millions), du report d'échéances fiscales (34 millions), d'aides aux artisans (17 millions) et du

fonds national pour l'emploi (2,5 millions). Par ailleurs, le Plan de la vallée de l'Arve permettra de débloquer 3 millions d'euros sur trois ans. Dans le cadre du plan France relance et du protocole d'accord Etat-Région, l'Etat mobilise 5,2 millions d'euros pour soutenir des projets en faveur de la restauration écologique et des aires protégées en Auvergne-Rhône-Alpes. Le conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (Aster-CEN) va bénéficier

d'un financement de plus de 740 000 euros pour cinq projets : la création d'un pôle « nature et patrimoine » aux Contamines-Montjoie, le renforcement de la population de littorale, une plante, sur les rives du Léman, la restauration des terrasses alluviales et de l'observatoire de l'avifaune du delta de la Dranse (Thonon-les-Bains), le développement de l'éco-tourisme dans les réserves naturelles de Haute-Savoie et la restauration du bateau l'Espérance III sur le lac d'Annecy.

Se remettre d'une cyberattaque...

Dimanche 25 avril : le comportement anormal de la messagerie de la ville de Bourg-Saint-Maurice inquiète le cadre d'astreinte. Une cyberattaque est en cours, et c'est parti pour plusieurs semaines de galère... Retour d'expérience avec Frédéric Barthe, conseiller municipal délégué au numérique.

Comment cette attaque est-elle arrivée ?

Un dimanche, et par chance, hors saison. Autre chance : le cadre d'astreinte était le directeur des systèmes d'information (DSI), qui a pu débrancher immédiatement les serveurs. Lesquels centralisent les données et les logiciels des 300 postes informatiques de la mairie, mais aussi la centaine de la commune voisine de Sééz et de la communauté de communes de Haute Tarentaise. En un instant, il n'y avait plus d'accès ni aux espaces citoyens en ligne (cantine, état civil, médiathèque...), ni à tout ce qui est badgé (parkings, ascenseurs...), ni aucune donnée, aucun mail, aucun téléphone.

Comment réagir en cas de présomption d'attaque ?

S'il y a un doute, il faut tout déconnecter immédiatement. Mieux vaut perdre provisoirement l'usage des services que de permettre à l'infection de gagner l'ensemble des postes et des données. Avant de pouvoir relancer quoi que ce soit, il faut prendre le temps d'analyser l'attaque, de voir par où elle est entrée, et ce qui est contaminé.

La commune s'est-elle trouvée seule, ou a-t-elle trouvé de l'aide à l'extérieur ?

Même une commune comme la nôtre, disposant d'un des plus gros budgets du département de la Savoie, avec cinq personnes au sein du service informatique, n'a pas les moyens de réagir seule. Vingt-quatre heures après l'attaque, nous nous sommes fait aider par une société lyonnaise spécialisée dans la cybersécurité, dont nous avons déjà entendu parler.

Nous avons aussi immédiatement fait une déclaration auprès de l'Agence nationale de sécurité des systèmes informatiques (ANSSI), qui nous a donné des contacts de sociétés spécialisées, mais n'avait pas encore les moyens humains de nous venir en aide. Nous avons aussi, bien sûr, déposé plainte en gendarmerie. Le conseil municipal unanime a décidé de ne pas payer de rançon, et l'affaire est aujourd'hui suivie par une cellule nationale spécialisée de la gendarmerie.

Quel est l'impact sur les services ?

En fait, nous nous sommes beaucoup débrouillés seuls pour remettre en route les services les uns après les autres, en 7 à 8 semaines... L'internet est revenu provisoirement avec des bornes wifi, de la 4G. L'enjeu est d'impacter le moins possible les agents et le service public ! Heureusement que nous avons déjà une sensibilisation sur le sujet et des compétences en interne, mais les agents de la DSI ont travaillé comme des fous pendant plus d'un mois. C'est épuisant pour les agents du service, et pour tous les autres, qui ont dû assurer un service en mode dégradé. C'est un peu comme si l'on était en guerre. Et pendant que l'on répare les dégâts un par un, tous les projets sont bloqués. L'impact est donc durable sur le fonctionnement de la mairie.

Est-il possible d'anticiper ce type d'attaques ?

Nous étions déjà sensibilisés au problème et, dès notre élection il y a un an, nous avons réalisé un bilan sur la cybersécurité de



Les remparts du fort de la Platte, au-dessus de Bourg-Saint-Maurice, sont inutiles pour se protéger d'une cyberattaque.



Il aura fallu 7 à 8 semaines pour renouer avec une situation normale.

nos systèmes. Nous avons décidé d'investir pour changer nos serveurs et disposer de sauvegardes externes. Nous avons déjà commandé un système de sauvegarde sur bandes magnétiques, mais l'attaque a eu lieu avant que nous ayons sécurisé nos outils. Deux choses me paraissent indispensables : s'équiper en outils de monitoring en cyber-surveillance, pour que l'attaque soit détectée le plus tôt possible et la réaction immédiate. Ce d'autant qu'elles ont lieu à un moment où nous baissons la garde, comme le week-end ou des vacances ; conserver des sauvegardes externes, de manière à ne pas avoir à attendre et à payer le décryptage des données volées ou bloquées.

Quand on voit la vitesse à laquelle tombent tous nos services quand ils sont tous dépendants du même système, le cloisonnement informatique paraît une bonne option, avec l'utilisation de systèmes en cloud.

Comment renforcer cette sécurité informatique dans les communes ?

La plupart des communes n'ont pas les moyens internes suffisants pour lutter contre cette criminalité. Je pense que le sujet pourrait être pris en compte par les communautés de communes, souvent les seules structures d'une taille suffisante pour se doter de services supports suffisamment étayés, et capables d'assurer des prestations pour les communes.

Ugine - Flumet par les gorges de l'Arly, c'est possible

Fermée depuis le 9 février 2019 suite à un éboulement de 8 000 m³ survenu dans le secteur des Cliets, la RD 1212 qui relie Ugine à Flumet via les gorges de l'Arly a été rendue à la circulation le 18 juin. Cette réouverture a été rendue possible grâce à la sécurisation de la route réalisée par le Département de la Savoie : un chantier d'envergure qui a nécessité la création d'un nouveau tracé et de deux ouvrages moins exposés aux éboulements.

Le programme de sécurisation réalisé par le Département a permis la construction, dans le secteur des Cliets, d'un pont de 30 mètres de longueur enjambant la rivière Arly et le percement d'un nouveau tunnel de 240 mètres. Ce chantier a également porté sur la sécurisation de sept autres secteurs, particulièrement exposés dans les gorges, la réparation et la maintenance de 26 murs et cinq ponts et le renforcement de la digue de Moulin Ravier.

Les équipements définitifs, y compris pour le tunnel des Pontets, seront réalisés au mois de septembre et pour deux mois. Ils nécessiteront des fermetures de nuit et une fermeture exceptionnelle de jour. L'itinéraire habituel de déviation sera à chaque fois proposé par la RD 109 via Héry-sur-Ugine.



Le tunnel des Cliets (©Département Savoie).

Le montant total de l'opération est de 26 millions d'euros avec une participation, à ce jour, de 2 millions du Département de la Haute-Savoie et de 1,6 million de l'Etat au titre de la dotation de soutien aux investissements départementaux.

Le Syane se dote d'un ambitieux budget

Le Syane, syndicat mixte des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, est engagé depuis près de 70 ans au côté des collectivités pour la construction et la maintenance de réseaux électriques. Depuis 2013, l'établissement public mène une politique active pour la transition numérique et le déploiement du très haut débit.

Réuni le 1^{er} avril, le comité syndical du Syane, que préside Jean-Paul Amoudry, conseiller départemental du canton de Faverges (1), a approuvé, à l'unanimité, le budget principal et les deux budgets annexes pour l'exercice 2021, pour un total de 153,5 millions d'euros, dont 101,7 millions pour le budget principal, 41 millions pour le budget annexe « *Très Haut Débit* » et 10,8 millions pour le budget annexe « *Réseau de chaleur* ».

Ce vote confirme l'engagement du Syane, pour répondre aux enjeux énergétiques, écologiques et numériques de la Haute-Savoie. Le budget 2021 couvre d'importants investissements dans le domaine des réseaux et de la transition énergétique : électricité, éclairage public, bornes de charge de véhicules électriques, développement des énergies renouvelables : réseaux de chaleur, installations photovoltaïques, hydroélectricité, méthanisation...

Le Syane accompagne également les communes pour les conseiller et les soutenir dans la rénovation thermique de leur patrimoine bâti (audits, mutualisations des travaux, soutiens techniques et financiers...), et participe à la mise en œuvre

opérationnelle des Plans Climat Air Energie territoriaux portés par les intercommunalités.

Par ailleurs, le Syane intervient dans le domaine de l'aménagement numérique avec la poursuite de la construction du réseau public fibre optique départemental.

Ce réseau public desservira à terme 320 000 logements, et c'est plus de 60 000 prises qui seront livrées en 2021, pour atteindre environ la moitié du programme.

Dans le numérique, le Syane intervient également pour expertiser la couverture de téléphonie mobile sur la Haute-Savoie. Il participe, avec ses partenaires publics (Préfecture, Département, Association des maires), au classement des sites prioritaires pour l'investissement réalisé par les opérateurs privés dans le cadre du « *New deal* » mobile.

Le budget 2021 permet également de poursuivre les missions historiques du Syane tels que les investissements pour une distribution d'électricité et de gaz de qualité, le contrôle des concessions (Enedis et GRDF) ou encore l'accompagnement des communes dans leur aménagement lumière pour un éclairage public plus responsable (diminution de la consommation énergétique, réduction de l'impact sur la biodiversité...).

(1) Jean-Paul Amoudry, conseiller départemental du canton de Faverges, ayant décidé de ne pas briguer de nouveau mandat, le poste de président du Syane est amené à changer de titulaire.

Les clés d'une densification réfléchie

L'image idyllique du chalet individuel isolé au milieu d'une vaste nature vierge avec une vue imprenable reste présente chez les Savoyards et ceux qui souhaitent venir vivre dans les deux Savoie. Depuis les années 1970, le territoire a connu, comme le reste de la France, le phénomène de périurbanisation avec des formes urbaines consommatrices d'espace.

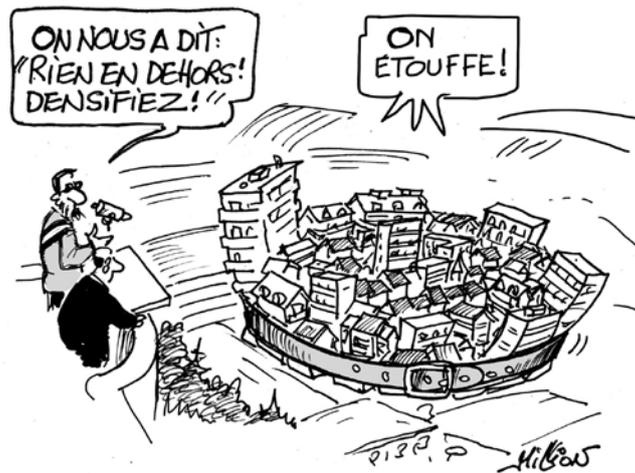
Les ménages affichent une nette préférence pour l'habitat individuel, qu'ils recherchent de plus en plus loin de leur lieu de travail. En 2017 en Savoie et en Haute-Savoie, 38 % et 40 % du parc de logements étaient des maisons. 60,7 % en Savoie et 57 % en Haute-Savoie des résidences principales ont plus de 4 pièces. Il faut noter cependant une très grande différence de densité entre les deux départements liés à leur géographie.

La densité moyenne en Haute-Savoie (184 hab/km²) est supérieure à celle de la région (114 hab/km²) et celle de la Savoie est inférieure (71,5 hab/km²).

La densité en Haute-Savoie a plus que doublé depuis les années 1970. Le desserrement des villes amplifie le mitage historique du territoire notamment en montagne par l'éparpillement diffus d'habitats sur un territoire rural. Cet étalement urbain peut s'expliquer par différents facteurs : le coût du foncier, la sous-exploitation du bâti existant, le développement des résidences secondaires occupées par intermittence.

Ce qu'a changé la loi ALUR

Face à cette consommation du foncier agricole et naturel, le législateur a, depuis les années 2000, avec la loi ALUR, renforcé les obligations des documents d'urbanisme : PLU, PLUi, SCOT, vis-à-vis de la consommation d'espace. Selon l'article L.123-1-2 du Code de l'Urbanisme, « une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme » doit être réalisée dans le rapport de présentation. « Il analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers ». Chaque élu qui aura fait un PLU aura entendu parler d'enveloppe urbaine, de dents creuses, de gisement foncier, de dureté foncière...



Un charabia que les élus doivent intégrer pour pouvoir ensuite justifier « les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développements durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques. » Par ailleurs, le PADD « fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain » (L.123-1-3). Ces mêmes objectifs permettront de définir les extensions de l'urbanisation. La clé d'entrée du projet politique devient comptable et peut nuire à la qualité du projet territorial.

Quelle ville « durable » ?

Le besoin de densification nous oblige à nous interroger sur la logique à mettre en place. La ville « durable » se veut compacte. Les communes sont donc amenées à se densifier par la réhabilitation de bâtis anciens par de la division ou de la surélévation, par la construction dans les dents creuses ou par de la démolition-reconstruction. Les dispositions offertes par le règlement des documents

d'urbanisme dans les zones considérées « à densifier » peuvent libérer les droits à construire pour densifier le tissu en adaptant les règles d'implantation des constructions, en libérant les hauteurs, en imposant des formes d'habitat, une densité minimum ou moyenne ou un ordre de grandeur de constructions à réaliser sur le secteur concerné dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Les nouvelles règles peuvent amener des constructions de collectif de plus grande hauteur que l'existant ou en limite de propriété dans des secteurs qui ne sont pas adaptés. Une densification mal maîtrisée a des conséquences dans l'urbain comme l'absence d'intégration des projets dans certains tissus pavillonnaires notamment (capacité des réseaux, traitement des déchets, dimensionnement des voiries, gestion des stationnements, ...) Il est important de trouver les justes règles pour limiter la consommation d'espace naturel et agricole tout en maintenant la nature dans l'urbain. Il s'agit de densifier de façon raisonnée.

La question est de savoir comment définir la densité acceptable ?

Texte rédigé par Nadège Chomaz, urbaniste

nadege.chomaz@gmail.com
www.n-chomaz-urbaniste.fr



■ Thomas Fauconnier, secrétaire général de la préfecture de Haute-Savoie

Thomas Fauconnier (36 ans) est le nouveau secrétaire général de la préfecture de Haute-Savoie. Il a pris ses fonctions le 26 avril, succédant à Florence Gouache, nommée secrétaire générale de la préfecture de la région Centre-Val de Loire. Originaire de Châteauroux (Indre), élève de l'ENA (promotion Robert Badinter 2019), le nouveau numéro 2 de la préfecture de Haute-Savoie, par ailleurs sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy, était auparavant en poste au ministère de l'Intérieur, comme sous-directeur en charge du recrutement et de la formation.

■ Kevin Poveda, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne

Nouveau sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, Kevin Poveda a officiellement pris ses fonctions le 28 juin. Il succède à Michaël Mathaux (43 ans), installé sous-préfet de Saint-Benoît (La Réunion) le 2 juin, après un bail d'un peu plus de deux ans en Maurienne. Kevin Poveda (32 ans) arrive du ministère des Outre-Mer où il occupait, depuis mars 2019, le poste de chef de bureau des politiques agricoles, rurales et maritimes. Diplômé de l'École nationale agronomique de Montpellier (2013) et de l'École nationale du génie rural et des eaux et forêts (2014), il a occupé différents postes au sein des ministères de l'Ecologie, de l'Agriculture et des Outre-Mer.

■ Souvenir: Felix Anselme

Maire de Saint-Michel-de-Maurienne (1989-2008) et conseiller général (1983-1992), Félix Anselme est décédé le 17 avril à l'âge de 77 ans. Son engagement dans la vie publique, dès le milieu des années 1970, ainsi que son métier d'enseignant (professeur d'EPS puis instituteur) auront marqué des générations de Mauriennais. A Saint-Michel-de-Maurienne, Félix Anselme a été le maire de la transition industrielle de la commune, mise à mal par la fermeture de l'usine ex-Métaitemple (1999). Clin d'œil à cette longue histoire, il accepte l'idée d'accueillir l'Espace Alu, le musée de l'aluminium, que beaucoup voyaient s'installer à Saint-Jean. Située au pied des cols du Télégraphe et du Galibier, Saint-Michel-de-Maurienne a espéré, un temps, la création d'une station de sports d'hiver sur son territoire. En 1989, le projet d'unité touristique nouvelle sur les hauteurs du Thyl était abandonné par le nouveau maire à qui la commune doit la création d'une maison de retraite, le renouveau du centre culturel et l'aménagement du nouveau centre-ville.

■ Souvenir: Gérard Duval

Maire de Sonnaz de 1995 à 2008, Gérard Duval est décédé le 29 avril. Il avait 81 ans. Natif de Normandie, Gérard Duval a effectué une longue carrière au sein de l'armée française (1961-1994). Engagé au sein des troupes aéroportées, parachutiste, puis instructeur et commandant d'un centre d'entraînement commando, il choisit de rejoindre les troupes de montagne. En Savoie, il servira au sein du 7^e puis du 13^e Bataillon de chasseurs alpins. Rendu à la vie civile, il reste en Savoie et s'engage au sein de la vie publique. Homme de devoir, Gérard Duval était un homme de cœur aux qualités humaines indéniables. En 2016, il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur, pour 58 années de services, au sein de l'armée puis comme maire de Sonnaz.

■ Souvenir: Roger Vionnet

Roger Vionnet est décédé le 8 mai à l'âge de 86 ans. Engagé très tôt dans la vie publique, il a été élu pour la première fois à l'âge de 30 ans, en 1965. Le jeune conseiller municipal deviendra ensuite conseiller général du canton de Frangy (1979-2004) et maire de Vanzy (1983-2014).

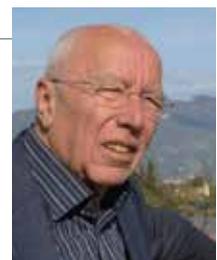
En parallèle de ses activités municipales, Roger Vionnet exerça de nombreux mandats auprès des instances intercommunales (District de la Semine, communauté de communes de la Semine, syndicat intercommunal scolaire...). Au sein du conseil départemental, Roger Vionnet fut successivement vice-président, président de la commission agriculture, président de la marque collective Savoie, président du SMDEA (syndicat mixte départemental d'eau et d'assainissement), de la RDA (régie départementale d'assistance), de la fédération des mouvements anti-grêle et du bailleur social SA Mont Blanc. Infatigable, il fut aussi président de l'association Renaissance du château de Clermont et président de l'association des anciens combattants de Seyssel et de la Semine. Homme affable et disponible, bien que très pris par ses responsabilités, il trouvait toujours le temps d'honorer les rendez-vous associatifs, de venir au contact de ses administrés, tant dans sa commune de Vanzy que sur la Semine.



■ Souvenir: Claude Quard

Claude Quard est décédé au mois d'avril à l'âge de 81 ans. Maire de Mouxy de 2001 à 2014, il avait occupé de nombreuses fonctions au sein d'instances publiques, dont celles d'administrateur (1995-2001) et de vice-président (2001-2014) du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Élu pour la première fois en 1995, Claude Quard fut d'abord le premier adjoint, en charge des travaux, de Pierre Exertier. Élu maire en 2001, il a accompagné la croissance démographique de sa commune en décidant le réaménagement du centre-bourg, la création de nouveaux logements, l'extension du groupe scolaire et l'ouverture du pôle commercial des Sources. « *C'était un énorme travailleur, passionné, au service de notre commune* », ont publié les élus actuels de Mouxy sur le site internet de la commune à l'annonce de son décès. Fervent défenseur de l'intercommunalité, Claude Quard avait siégé au sein de la Communauté de communes du lac du Bourget (Calb) dont il fut vice-président.



■ Vincent Morati président de la chambre des notaires

Réunis en assemblée générale le 18 mai, les notaires de la compagnie des Savoie ont renouvelé une partie de la chambre syndicale de Savoie et de Haute-Savoie. Me Vincent Morati (Cran-Gevrier), président, est accompagné de deux vice-présidents: Valérie Pichon (Aix-les-Bains) et Maxence Berta (Megève). Richard Etéocle (Montmélian), Xavier Guillaud-Bataille (Saint-Jorioz) et Elise Rignier (Chambéry) sont respectivement syndic régional, trésorier et secrétaire. Christian Verdonnet (Annemasse) et Céline Deschamps (Aix-les-Bains) sont les délégués de la compagnie des Savoie auprès du conseil supérieur du notariat. Une vingtaine de notaires participent à la gestion de la Chambre interdépartementale de Savoie et de Haute-Savoie.

■ Souvenirs Henri Favre (77 ans), maire de Bonvillaret (1983-2014).

Fin des dérogations à la durée légale du temps de travail

L'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a mis fin aux régimes dérogatoires aux 1 607 heures antérieurs à la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001. En conséquence, les collectivités territoriales et établissements publics ayant maintenu un tel régime de travail disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir de nouvelles règles relatives au temps de travail.

Ces nouvelles règles devront entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier suivant leur définition, soit, au 1^{er} janvier 2022 pour les communes, leurs groupements et les établissements publics rattachés ; au 1^{er} janvier 2023 pour les départements et les régions, leurs groupements et les établissements publics rattachés. Les collectivités conservent toutefois la possibilité de définir, par délibération, des régimes de travail spécifiques en application des dispositions de l'article 7-1, tels qu'un dispositif d'annualisation du temps de travail ou de réduction de la durée du travail pour tenir compte des sujétions liées à la nature des missions (horaires atypiques, métiers soumis à une forte pénibilité...).

Comités sociaux territoriaux

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique institue les comités sociaux territoriaux (CST), nouvelle instance issue de la fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Cette instance sera mise en place à l'issue du prochain renouvellement général des instances dans la fonction publique, qui aura lieu en fin d'année 2022.

Dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant au moins 200 agents et dans les services départementaux d'incendie et de secours sans condition d'effectifs, le CST devra comporter une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En dessous de ce seuil, une telle formation pourra être créée lorsque des risques professionnels particuliers le justifient.

Le décret 2021-571 du 10 mai 2021 fixe les modalités d'application de ces dispositions, et notamment : la composition des CST ; les modalités d'élection des représentants du personnel ; les compétences des CST et celles de la formation spécialisée ; les règles de fonctionnement des CST.

Les dispositions relatives aux compétences et au fonctionnement de cette instance entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Financement de la protection sociale complémentaire

La participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire est possible depuis le 31 août 2012. L'article 40 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a habilité le gouvernement à redéfinir la participation des employeurs dans le financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels, ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription de ces derniers.

Dans ce cadre, l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction

publique a modifié les dispositions relatives à la protection sociale complémentaire (PSC) prévues par les lois statutaires.

Un décret, en attente de publication, doit fixer les modalités d'application du nouveau dispositif.

Des dispositions transitoires sont prévues afin de tenir compte des contrats de garantie éventuellement en cours d'exécution à cette date. Ce nouveau dispositif impose aux employeurs territoriaux la double obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents :

au 1^{er} janvier 2025, sur le risque « *prévoyance* » à raison d'au moins 20 % d'un montant de référence fixé par décret ;

au 1^{er} janvier 2026, sur le risque « *santé* » à hauteur minimale de 50 % d'un montant de référence également fixé par décret.

Négociation et accords collectifs

L'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique a pour objectif de favoriser la conclusion d'accords négociés dans l'ensemble de la fonction publique, et de promouvoir un dialogue social de qualité et de proximité en donnant les moyens aux acteurs de terrain de trouver les solutions collectives les plus adaptées aux enjeux des territoires et des services publics.

Pour rappel, le principe de négociation à l'échelon national et local a été introduit par la loi « *renovation du dialogue social dans la fonction publique* » du 5 juillet 2010.

L'ordonnance du 17 février 2021 donne une portée juridique nouvelle à certaines clauses des accords dans des domaines ouverts à la négociation comme l'apprentissage, la qualité de vie au travail, l'accompagnement social des mesures de réorganisation de service, l'intéressement collectif et les modalités de mise en œuvre de politiques indemnitaires.

Le texte prévoit également que les autorités compétentes et les organisations syndicales peuvent s'accorder sur d'autres domaines non listés. Toutefois, les clauses de ces accords ne peuvent pas avoir une portée juridique.

Pour développer la négociation, les employeurs et les organisations syndicales pourront conclure des « *accords-cadres* » et des « *accords de méthodes* ». Dans ce cadre, l'ordonnance oblige ces acteurs à négocier sur les plans d'action en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, si les négociations ont été lancées par les organisations syndicales, alors les négociations doivent faire l'objet d'échanges formalisés notamment en matière de délais.

Les grands principes du régime actuel de la négociation tels qu'issus de la loi du 5 juillet 2010 restent applicables, comme le principe de faveur ou encore la règle du caractère majoritaire afin d'apprécier la validité des accords collectifs.

Faire du handicap une force au sein des collectivités territoriales des pays de Savoie

Notion encore souvent taboue, le handicap recouvre une grande diversité de situations. Toute personne dont la santé a des conséquences durables sur ses capacités d'exécution de certaines missions professionnelles peut demander auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) l'examen de son dossier de Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH).



La loi fondatrice du 11 février 2005, qui promeut le principe du droit à compensation du handicap, a étendu l'obligation d'emploi aux trois versants de la fonction publique qui était jusqu'alors en vigueur dans le privé depuis 1987 : tout employeur salariant au moins 20 salariés en équivalent temps plein doit comprendre dans ses effectifs 6 % de personnes en situation de handicap. A cette occasion, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a été créé.

Son fonctionnement est semblable à celui de l'AGEFIPH pour le secteur privé : collecteur des contributions lors de la déclaration annuelle, il redistribue ces fonds afin de favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein des établissements publics.

La répartition des fonds

La répartition des sommes collectées par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique peut se faire selon deux modalités :

- Des interventions directes, dans le cadre d'un « catalogue des interventions », par exemple pour aménager un poste de travail, pour aider au financement de la rémunération d'un apprenti en situation de handicap ou au financement de prothèses auditives lorsqu'elles sont indispensables à un agent pour tenir son poste ;
- Par convention, le FIPHFP alloue à des employeurs publics un budget, pour une ou plusieurs années, sous conditions d'atteindre des objectifs quantitatifs en termes de recrutements et de maintien dans l'emploi. Depuis 2008, ces conventionnements existent pour les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG).

Dans ce cas bien particulier, le conventionnement est utilisé non pas en propre pour les agents des CDG, mais bien pour l'ensemble des collectivités affiliées aux centres de gestion. Il s'agit donc

d'un effet « levier », qui permet non seulement d'accompagner les plus grandes collectivités affiliées (soumises à l'obligation d'emploi), mais également toutes celles qui bien qu'ayant moins de 20 agents en ETP, ont des besoins et une volonté en la matière.

Pour le CDG 74, le conventionnement avec le FIPHFP existe depuis 2009. Les conventions sont triennales, avec la possibilité de solliciter un avenant afin d'épurer le budget. En 2021, la quatrième convention, portant sur la période 2021-2023, a été renouvelée.

Le CDG 73 a également engagé un partenariat avec le FIPHFP depuis 2009. Il poursuit ses actions en faveur du développement d'une politique inclusive en matière de handicap au sein des collectivités et des établissements publics affiliés du territoire.

À cet effet, il a signé récemment sa quatrième convention qui porte sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Renseignements

● Centre de gestion de la Haute-Savoie

Anne Fauconnet,
coordinatrice handicap
Courriel : anne.fauconnet@cdg74.fr
Tél. 04 50 09 53 70

● Centre de gestion de la Savoie

Roxane Mathieu,
chargée de mission handicap et mobilités
Courriel : handicap@cdg73.fr
Tél. 07 49 96 65 62

Textes rédigés avec le concours des centres
de gestion de la fonction publique territoriale
de la Savoie et de la Haute-Savoie.



www.cdg74.fr



www.cdg73.com

Un petit tour dans l'univers de DD

Que ce soit dans les textes officiels, les diverses communications écrites ou encore le langage parlé, les acronymes – substantif dont l'origine est un sigle mais qui se prononce comme un mot ordinaire – prennent de plus en plus de place. Mais il n'est pas forcément évident, y compris pour les acteurs de l'action publique, de toujours savoir de quoi il retourne... Dans ce numéro : DD! DD, c'est le copain à la mode, celui que tout le monde veut avoir durablement dans sa poche, pour s'assurer un développement économique suffisamment respectueux de la planète pour pouvoir durer...



AB : Agriculture Biologique. Filière certifiée, rassemblant environ 350 exploitations en Savoie-Mont-Blanc, soit 7 % des exploitations et 3 % de la surface agricole. Le bio peut être bio, mais pas durable, si l'on achète des haricots bio du Kenya...

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, créée en 1991. Ce service contribue à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergies et de protection de l'environnement (déchets, traitement des sols pollués, qualité de l'air, bruits...). L'ADEME gère aussi des programmes d'aides financières.

AERMC : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : créée avec les autres agences de l'eau en 1964, l'AERMC couvre tout le versant méditerranéen français, des Vosges à Perpignan... Nées pour satisfaire les besoins en eau potable, les agences sont de plus en plus tournées vers l'environnement (www.eaurmc.fr).

AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne. Lancé il y a vingt ans, le mouvement met en relation un producteur (souvent un maraîcher, mais les AMAP se diversifient) et des consommateurs, qui s'engagent à acheter la production, à un prix rémunérateur pour le paysan.

BBC : Bâtiment Basse Consommation. Label attribué aux constructions consommant 50 % de moins que la réglementation thermique 2005, soit 50 kWh ep/an/m² pour le neuf et 80 kWh pour les rénovations. (ep : énergie primaire, ce qui désavantage l'électricité, supposée provenir d'autres sources d'énergie).

BEPOS : Bâtiment à Énergie Positive. Bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. Pas forcément synonyme de confort.

CH4 : Méthane, gaz à effet de serre. Les pets des vaches sont une source de production non négligeable ! Et c'est l'un des principaux COV.

COV : Composés organiques volatils. La plupart sont d'origine naturelle, mais 10 % ont été créés par l'homme (solvants, chimie, matériaux...) et sont parfois cancérigènes. Les COV contribuent aussi au réchauffement climatique.

COVNM : Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques, trouvés dans les solvants, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP : benzène, toluène, xylène...), alcools, esters, composés chlorés, azotés et soufrés... Vaste famille.

EBC : Espace Boisé Classé. Ce classement interdit le changement d'affectation d'un territoire. L'EBC peut être créé dans le cadre d'un PLU (art L 113-1 à 113-7 du code de l'urbanisme). L'EBC peut concerner des forêts, mais aussi des arbres isolés ou des alignements, des haies...

ENS : Espace Naturel Sensible. L'ENS dépend du département (L 113-8 du Code de l'urbanisme) et correspond à une volonté de préservation de sites, de paysages, mais aussi de champs naturels d'expansion des crues. Le financement de cette politique peut être assis sur une part départementale de la taxe d'aménagement. Les deux départements savoyards ont un taux de 2,5 %.

GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, créé en 1988. Prix Nobel de la paix en 2007, le GIEC synthétise les travaux de nombreux organismes et permet une vision planétaire d'un problème planétaire.

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. La législation sur les installations industrielles ou techniques dangereuses ou apportant des nuisances a plus de deux siècles, mais la notion d'ICPE date de la loi du 19 juillet 1976 (époque de l'affaire de Seveso), renforcée en 2003 après l'explosion d'AZF à Toulouse. 45 000 établissements sont autorisés ou enregistrés en France. Nos vallées comptent aussi un certain nombre de sites « Seveso seuil haut », les plus à risques. La Savoie compte 8 « seuil haut » (dont 6 en Maurienne !) et 7 « seuil bas ». La Haute-Savoie n'ayant pas le même type de développement industriel n'a que deux sites « seuil haut ».

OFB : Office Français de la Biodiversité. Regroupe depuis 2020 les agents de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) et de l'AFB, (Agence Française de la Biodiversité). L'OFB gère la réserve nationale des Bauges (5 200 ha) et une unité lacustre spécialisée à Thonon.

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Ces inventaires ont été lancés en 1982, pour recenser les zones naturelles dans tout le pays. Les ZNIEFF sont de deux types : le « type 1 » concerne de petites surfaces homogènes (par exemple une tourbière), le « type 2 » s'intéresse à de grands ensembles (ex : la Chartreuse, le lac Léman...). La Savoie compte 343 ZNIEFF, la Haute-Savoie 294.